

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
PAR OSISKO**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 avril 2009 à 13 h
Auditorium de l'École Renaud
621, rue de la Paix
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2009
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC 1
 Mme Françoise Bertrand
 Mme Caroline St-Jacques
 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA 7
 M. Jean-Claude Loranger
 M. Guy Veillet
 ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC 14
 M. Dan Tolgyesy
 M. Jean-Claude Belles-Isles
 M. André Lavoie
 NATURE QUÉBEC..... 20
 M. Christian Simard
 FORAGE ORBIT GARANT..... 31
 M. Alain Laplante
 COMITÉ DES MAXIMISATIONS DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 35
 M. Guy Baril
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CLD VALLÉE-DE-L'OR42
 M. Pierre Dufour
 M. MARCEL CÔTÉ.....46
 M. GILLES LECOMTE.....59
 DROIT DE RECTIFICATION
 M. Ugo Lapointe68

SÉANCE DU 15 AVRIL 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous écoutent sur le Web.

Mon nom est Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Jacques Locat.

15 Nous allons poursuivre les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Comme la Commission a déjà lu les mémoires, vous pouvez en faire un résumé si vous le désirez, ce qui nous laissera un peu plus de temps pour discuter.

25 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

35

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Maintenant, j'invite notre premier intervenant de cet après-midi qui est la Fédération des Chambres de commerce du Québec.

PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:

45 Messieurs dames bonjour. Je suis avec Françoise Bertrand, ma présidente directrice générale de la Fédération. Je suis Caroline St-Jacques, vice-présidente affaires publiques et communications à la Fédération.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Bonjour.

PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:

55 Alors bonjour. Merci de nous accueillir aujourd'hui à Malartic.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début, "Fondée en 1909...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, troisième paragraphe fin, "... un investissement majeur.")

60 La Fédération estime qu'il est essentiel d'en mesurer les bénéfices réels.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, quatrième paragraphe, "De 2001 à 2005...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... déjà amorcée.")

65 Et toujours en cours, comme on a pu le voir ce matin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "Toutes les relocalisations...")

70

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, premier paragraphe, "La communauté...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, deuxième paragraphe, troisième ligne, "... du projet.")

75 Comme il est bien normal pour le secteur privé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, deuxième paragraphe, dernière ligne, "Autrement dit...")

80

FIN DE LA LECTURE (Page 9, point 3, troisième paragraphe, deuxième ligne, "... mono-industrielles.")

85 Au nombre de deux cent dix-sept (217) au Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 3, troisième paragraphe, troisième ligne, "Le chemin...")

90 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin, "... la mise en oeuvre.")**

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

95

Merci beaucoup. Nous avons quelques petites questions!

100 À la page 7 de votre mémoire, au tout début de la page 7, vous dites qu'au-delà de ces retombées directes, le FEMO appuiera les initiatives locales dans le but d'améliorer la qualité de vie à Malartic, puis vous parlez des montants et ensuite des ententes de partenariat conclues par Hydro-Québec.

105 Est-ce que ces ententes de partenariat avec Hydro-Québec ou d'autres partenaires étaient plus substantielles que ce qui est dans le FEMO, étaient de quel ordre, d'après vous?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

110 Bien écoutez, j'ai pas en mémoire les détails, mais on sait qu'il y a toujours eu des ententes dans les projets de développement, que ce soit des projets mineurs ou majeurs d'Hydro-Québec quand il y avait dans les localités des perturbations qui étaient engendrées ou parce qu'aussi, on cherchait un esprit de concertation et de partenariat.

115 Alors évidemment, ces contributions-là, habituellement, sont proportionnelles à la taille des projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Mais dans le cas présent, on a le FEMO, est-ce que d'après vous, quels projets structurants permettraient de diversifier la file pour prévoir après quinze (15) ans l'arrêt de la production de la mine?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

125 Bien écoutez, je pense que dans l'esprit des gens compétents dans le domaine des mines, d'une part, on peut parler d'une exploitation précise dans un lieu donné comme ayant une durée de vie, mais il y a quand même dans la vie de cette faille évidemment une vie beaucoup

plus longue que celle de l'exploitation comme telle. D'abord, il pourrait donc y avoir des projets subséquents qui pourraient venir.

130 D'autre part, ça appartiendra, je pense, à ce partenariat, dépendant des ambitions, aussi des talents qui seront présents alentour de ce partenariat, de dessiner eux-mêmes, et je pense que l'exemple que nous avons dans la relocalisation de ce que Osisko fait présentement, ils ont été capables de planifier au quart de tour pourrait-on dire un immense projet que plusieurs leur ont dit qu'ils seraient pas capables de faire, et on voit comment ils ont pu, depuis deux (2) ans, 135 planifier à telle enseigne qu'ils sont capables de faire à chaque mois des avancées significatives.

Donc moi, je leur fais confiance pour trouver, avec la population, avec leurs partenaires, les projets qui seraient porteurs pour la région.

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le fond, c'est des projets, je faisais référence à des projets pour diversifier l'économie après.

145 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Oui, bien sûr. Mais c'est pas à nous à leur déterminer. S'il y a une chose que nous avons apprise à la Fédération, c'est que les localités et les partenaires eux-mêmes sont toujours mieux à même de voir comment ils veulent diversifier et comment ils veulent avancer pour se 150 donner une prospérité plus grande.

PAR LE PRÉSIDENT:

155 Mais vous, à la Fédération, est-ce que vous avez eu accès à des plans d'action qui iraient dans ce sens-là?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

160 Non. Mais on a confiance, comme je vous dis, en référence au projet de relocalisation, et je ne sais pas si les projets, à ce moment-ci, sont sur la table ou s'ils sont en discussion pour une avancée, mais non, on n'a pas cette information.

PAR LE PRÉSIDENT:

165 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

170 J'ai quelques petites questions. Une première en relation avec la page 5, quand on parle d'entreprenariat. Vous indiquez que Osisko donc à présent est une entreprise qui vaut environ un milliard et demi de dollars (1 ½ G\$) en capitalisation.

175 J'aimerais savoir, parmi votre Fédération, quel est le pourcentage dont la seule valeur ce sont des valeurs en capitalisation boursière?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bien, il y en a plusieurs.

180 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qu'est-ce que vous pensez, vous, de cette assise fiscale là, si les valeurs sont strictement des capitalisations boursières? Pour vous, c'est correct, il y a pas de problème?

185 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Bien écoutez, pour nous, c'est important, c'est quand même une assise importante pour créer évidemment une richesse subséquente.

190 Et dans le domaine qui nous occupe, sans cette capitalisation boursière, il y aurait pas de projet, et on serait pas devant vous aujourd'hui. Donc dans ce domaine-là, on comprend bien que la capitalisation boursière est essentielle pour la prospérité des entreprises et la prospérité collective.

195 C'est le cas de l'ensemble d'entreprises au Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

200 Est-ce que vous la voyez pas plus fragile, étant donné qu'on parle ici, si vous parlez vous-même, vous dites que la variation de la valeur du métal, de l'or, pour toutes sortes de raisons, ça peut varier, est-ce que ces variations-là du cours de l'or, par exemple, pourrait avoir une influence sur la valeur de la capitalisation boursière?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

205 Bien écoutez, c'est clair que si on ne profite pas de la fenêtre d'opportunité que nous avons maintenant, dans un moment aussi où on est en situation de chercher les projets de relance, il y a eu quand même un engouement dans une période de récession, parce que le cours de l'or est très favorable.

210 Alors oui, si on ne prend pas des décisions rapidement et qu'on profite pas de cette
fenêtre d'opportunité, c'est ce que nous disons dans notre mémoire, qu'on ne pourra pas
vraiment tirer le maximum de profits du projet concerné ici, et qu'il faudra attendre le prochain
cycle.

215 Alors je pense que cette réalité-là doit nous indiquer qu'il faut faire les devoirs que vous
avez à faire, mais c'est important de les faire rapidement, correctement, pour être capable de
continuer à profiter de ce cycle-là. C'est ainsi qu'on va pouvoir aller de l'avant.

PAR LE COMMISSAIRE:

220 Peut-être dans le même sens, j'aurais une petite question aussi. En fait c'est la dernière
phrase que vous invoquez à la fin où vous dites que, bon, vous recommandez que le BAPE
recommande l'acceptation du projet en évitant d'y adjoindre toute condition susceptible.

225 Donc pour vous, il y aurait aucune raison ou est-ce qu'il y aurait des raisons qui malgré
tout, même si vous ne les avez pas écrites, que vous pourriez concevoir comme étant des
préoccupations sociales ou environnementales qui seraient suffisantes?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

230 Écoutez, ce que nous disons ici, c'est des conditions, on a lu beaucoup de décisions du
BAPE, donc on comprend très bien que vous faites un examen sérieux, le processus vous
amène à un examen global et conséquemment, des conditions sont habituellement assujetties à
une décision.

235 Maintenant, ce qu'on dit ici, il faudrait pas que ces conditions deviennent tellement
exigeantes ou tellement contraignantes que nous retardions la possibilité de démarrer le projet
selon l'échéancier prévu.

240 Ça n'exclut pas qu'on peut s'attendre à ce que vous aurez dans la décision quelques
attentes, il va sans dire. C'est pour ça, le processus, je pense, auquel tout le monde se soumet
et participe. Maintenant, on vous demande d'avoir en tête justement, compte tenu de la
préoccupation que vous avez, de profiter du cycle dans lequel nous oeuvrons actuellement pour
pouvoir avoir toutes les retombées possibles, que le projet aille de l'avant dans l'échéancier
245 prévu.

Et d'autre part, puis je le répète, c'est pour ça qu'on est ici et qu'on appuie bien sûr
Osisko, mais qu'on appuie la Chambre de commerce de Val-d'Or et de Rouyn, c'est que cette
initiative-là, ce projet-là, formidable pour Malartic, formidable pour l'Abitibi, mais c'est tout le
250 Québec qui va en bénéficier, donc pour l'économie québécoise, surtout compte tenu le temps
que nous traversons actuellement, l'or est à la hausse, profitons-en.

Et on vous demande d'avoir des conditions, si vous en avez – si vous en avez pas, c'est parfait – mais si vous en aviez, qu'elles puissent être gérables avec l'échéancier prévu.

255

PAR LE PRÉSIDENT:

Rapidement, parce qu'on prend du temps sur notre horaire! Quand vous parlez de la loi californienne, pouvez-vous me dire si vous connaissez l'objectif qu'ils visaient quand ils voulaient remplir la fosse?

260

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Écoutez, vous aurez remarqué que dans le mémoire, j'ai un peu plus long, parce que j'avais tout un passage en anglais aussi, j'ai pas voulu embêter, mais ce que j'en comprends, c'est qu'on visait, vous savez, comme on dit souvent, le mieux est l'ennemi du bien, et que dans le fond, lorsqu'on est arrivé au test de réalité, ça semble avoir été extrêmement difficile.

265

Il y en a eu une seule, c'est celle de Soledad qui a partiellement rempli le mandat. Et de son avis même, elle dit que finalement, elle n'a pas respecté le règlement, bien qu'en partie, elle ait fait un certain remplissage.

270

Donc ce que je vous invite à faire, et vous l'avez probablement déjà fait, c'est d'aller fouiller cette dimension-là, parce qu'elle est nettement très coûteuse et que nous pensons que ce qui est proposé ici, qui est plus économique, aura aussi des retombées économiques dans le futur pour l'alternative après le temps d'exploitation de la mine.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

280

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Merci à vous.

285

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROUYN-NORANDA

PAR LE PRÉSIDENT:

On passerait maintenant au prochain intervenant qui est la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

290

Messieurs bonjour, vous pouvez vous présenter s'il vous plaît!

295

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

Jean-Claude Loranger, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

300

PAR M. GUY VEILLET:

Guy Veillet, président sortant de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda. Bonjour.

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

310

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

Donc vous avez le mémoire entre les mains, et on vous fera pas une présentation intégrale du mémoire. On va y aller plus dans un document de synthèse!

315

Donc on va d'abord présenter d'abord et avant tout notre organisme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "La Chambre de commerce...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe fin, "... de l'Abitibi-Témiscamingue.")

320

Donc c'est en ayant à l'esprit sa mission première que nous vous déposons ce mémoire.

Avant d'aller dans le coeur du mémoire, je pense qu'il est important de faire un peu un historique de l'économie témiscabitiennaise, avec la découverte par Edmund Horne des riches gisements de cuivre et d'or sur les rives du lac Osisko.

325

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe, sixième ligne, "Les mines de l'Abitibi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, milieu, "... 2009 – entente de financement de trois cent cinquante millions (350 M\$).")

330

Et ça, dans un contexte particulier en 2009 où il est très difficile de lever des fonds, notamment au niveau de la capitalisation boursière, en raison des marchés financiers et le financement par la dette, également auprès des syndicats bancaires.

335

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, "À l'instar...")

340 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, troisième paragraphe, deuxième ligne, "... du milieu malarticois.")**

Donc la population a été impliquée.

345 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième paragraphe, deuxième ligne, "De plus...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, premier paragraphe fin)

Un autre élément qui est non négligeable pour la Chambre de commerce, c'est le volet création d'emplois. Je vais vous énumérer une série de chiffres!

350

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "Main-d'oeuvre pour la phase I")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, milieu, "Main-d'oeuvre pour la phase VI", premier paragraphe fin)

355

Donc comme on voit, les retombées, en termes de création d'emplois directement en région sont très importantes.

Au niveau des investissements déjà réalisés!

360

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, premier paragraphe, deuxième ligne, "Ainsi pour les années...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe fin, "... la fermeture du site.")

365

Et par conséquent, pour le milieu, être en mesure de suivre progressivement l'évolution des travaux de restauration, ça, au fur et à mesure, étant donné la méthode qui est utilisée pour la restauration du site par petites cellules.

370 Également, il est important de prendre en considération qu'il y a des retombées qui sont quand même structurantes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, deuxième paragraphe, "Le projet générera...")

375 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragraphe, sixième ligne, "... les nouveaux bâtiments...")**

On parle d'un CPE, on parle d'une école.

380 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, dernier paragraphe, sixième ligne, "... auront une valeur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 16, troisième paragraphe, première ligne, "... pour Malartic...")

Et la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au chapitre des emplois créés.

385

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, troisième paragraphe, cinquième ligne, "Le projet Osisko...")

FIN DE LA LECTURE (Page 17, troisième paragraphe, sixième ligne, "... fin des opérations.")

390

Ce que va faire le projet Canadian Malartic.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, troisième paragraphe, sixième ligne, "Plusieurs anciens sites...")

395

FIN DE LA LECTURE (Page 17, troisième paragraphe, huitième ligne, "... Selbaie...")

Le projet de la Selbaie au nord de La Sarre, Abitibi-Ouest.

400

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, troisième paragraphe, huitième ligne, "... Selbaie qui fut aussi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 17, cinquième paragraphe fin, "... Canadian Malartic.")

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Vous parlez beaucoup de retombées économiques si le projet était accepté, mais comment entrevoyez-vous la diversification après? .

410

PAR M. GUY VEILLET:

La diversification économique après le projet Canadian Malartic, elle peut être de toutes sortes d'entreprises. Déjà dans la région, on a différents organismes qui font, comme les CLD, toutes sortes d'organismes, la SADC, qui aide au démarrage de PME. Donc différents projets, je peux citer des projets plus particulièrement à Rouyn-Noranda, une petite microbrasserie qui va s'ouvrir, un fabricant de barres tendres. C'est quand même pas dans nos missions premières depuis le début, mais c'est des petites entreprises qui voient le jour.

415

On a visité tantôt une école et on peut voir des poutres qui viennent de Quévillon, je crois. Donc c'est un produit régional à partir d'un produit dérivé de notre industrie forestière.

420

Il y a des possibilités. Maintenant, quelles seront les prochaines possibilités, je le sais pas, mais je fais confiance à la débrouillardise des gens pour qu'il y en ait.

425 Mais je demeure quand même convaincu, pour avoir vécu plus de cinquante (50) ans dans la région, qu'on va continuer quand même aussi à vivre de l'industrie forestière et de l'industrie minière qui nous ont mis au monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

430

OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

435

J'aurais deux-trois (2-3) petites questions. Juste pour vérifier, quand vous dites ce projet détonne par rapport au projet aurifère, est-ce que ça vous semble pas plutôt un terme négatif que vous employez ici?

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

440

Bien, détonne, ça veut dire surprend – c'est pas nécessairement négatif quand on parle de détonne, on veut dire qu'il est différent des autres projets qu'on peut voir.

PAR LE COMMISSAIRE:

445

Ensuite, vous parlez un peu plus loin, vous parlez pour un régime de minerai traité de quinze millions de tonnes (15 M t) annuellement, j'aimerais savoir un peu votre source d'information pour ce montant-là de tonnage?

450

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

Au niveau du tonnage, ils viennent de la firme Genivar.

PAR LE COMMISSAIRE:

455

Ensuite, quand vous parlez à la page 9 de compenser adéquatement les personnes, ce qui est en train d'être fait par Osisko, comme vous voudrez, pour vous, qui sera responsable de pouvoir déterminer ce qui est adéquat? .

460

PAR M. GUY VEILLET:

Bien, dans une entente de gré à gré comme il y a jusqu'à date, c'est une entente de gré à gré. Donc les gens, s'ils ont accepté, j'imagine qu'ils étaient satisfaits de la proposition qui leur a été faite.

465

Donc comme il a été dit, personne a été forcé à date, c'est toutes des ententes de gré à gré.

470

Donc de ce que j'en sais, moi, c'est que les gens sont satisfaits de ces ententes-là, et ils ont souvent même demandé des extras, une galerie ou des choses comme ça, et je pense qu'il y a eu entente.

Donc s'il y a eu entente – moi, quand on fait une entente, c'est que les deux (2) parties sont d'accord.

475

Et s'il y avait eu de l'expropriation ou des choses comme ça, bien, peut-être qu'il aurait pu y avoir à ce moment-là des gens insatisfaits, mais ceux je pense qui ont accepté l'entente qui leur a été proposée, c'est quand même de gré à gré.

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

480

L'exercice de consultation qui est fait actuellement permet aux gens de s'exprimer. Je parle pas au niveau du BAPE, mais au niveau des rencontres que la minière fait avec la population locale, et toute l'information qui est donnée, donc les gens ont la possibilité de s'informer et ont la possibilité également de consulter sur la compensation, si on veut, pour les déménagements, etc., etc.

485

Puis comme mon collègue le mentionne, ce qu'on a constaté sur le terrain, bien, c'est que les gens sont satisfaits au niveau des conditions qui ont été offertes par la minière Osisko.

490

PAR LE COMMISSAIRE:

J'en aurais une autre à préciser. À la page 13, vous indiquez que Osisko prévoit que la restauration du site représentera une dépense totale évaluée à près de soixante-seize virgule six millions (76,6 M\$).

495

Encore une fois, est-ce que ce serait possible d'avoir un peu le décompte qui vous permet d'arriver à ce montant-là ou sur quelle base vous l'avez fourni?

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

500

Ces chiffres sont toujours tirés du rapport d'expertise qu'on a de la firme Genivar, donc qui peuvent être disponibles à ce moment-là. On pourrait vous les disponibiliser.

PAR LE COMMISSAIRE:

505

OK. En fait, ma question...

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:

510 C'est parce que je voudrais pas rentrer dans tous les détails comme tels du document qu'on a. On a extrait certains passages, puis on a fait des rapprochements à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

515 Une petite dernière! Vous parlez qu'un des effets bénéfiques, c'est le rehaussement de la valeur foncière, comment est-ce que vous voyez l'évolution de la valeur foncière dans un contexte où les opérations se termineraient d'ici douze (12) ou treize (13) ans? Est-ce que c'est une valeur qui est permanente?

520 **PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:**

Bien, la valeur foncière va évoluer dans le temps. C'est un projet minier qui dure sur plusieurs années, donc étant sur plusieurs années, je veux dire, déjà le fait d'avoir l'implantation d'une minière, d'avoir une création d'emplois, tout l'effet de levier que va procurer le développement du projet Osisko, au niveau de la diversification de l'économie, parce que pour moi, d'abord et avant tout, je pense que Osisko a un effet de levier sur la création d'emplois et éventuellement, c'est certain que les propriétés vont augmenter en valeur.

530 Parce que, je veux dire, déjà les propriétés vont être rénovées, sont dans un quartier résidentiel, bon, si on prend auparavant ils étaient dans un secteur où il y avait même des risques d'effondrement, là on se retrouve dans un quartier beaucoup plus moderne, beaucoup plus adéquat, avec une proximité, donc c'est certain qu'au niveau de la valeur foncière, ça va évoluer dans le temps, à cause de l'enrichissement de la Ville de Malartic à ce niveau-là.

535 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais si on se retrouvait disons un an ou l'année de la fermeture, d'après vous, les valeurs continueraient à augmenter ou fluctueraient dans quel sens?

540 **PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER:**

Bien, je citerais à ce propos la Ville de Rouyn-Noranda. On a une minière qui a été longtemps, qui explorait, qui exploitait son sous-sol, maintenant elle ne l'exploite plus, puis je veux dire, la valeur foncière des propriétés a continué à monter.

545 Moi, je pense que tantôt, vous avez touché un point important, c'est qu'au-delà que, bon, qu'il y a une minière, ce qui est important pour la population de Malartic, on pense qu'elle est capable de se prendre en main à ce niveau-là, les gens de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est des gens originaux, on est capable de travailler à la diversification. Du moment qu'on travaille à la

550 diversification, moi, je pense que la fermeture de la mine n'est pas une fin en soi, surtout dans le contexte d'aujourd'hui.

Les gens sont beaucoup mieux informés, sont beaucoup plus créatifs, donc on est en mesure à ce moment-là. Moi, je pense qu'on a un effet de levier formidable pour Malartic et pour
555 l'ensemble de la région également.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

565

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Maintenant, j'inviterais les représentants de l'Association minière du Québec.

Bonjour. Vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît.

575

PAR M. DAN TOLGYESY:

Bonjour aux membres de la Commission. Mon nom est Dan Tolgyesy, je suis président-directeur général de l'Association minière du Québec qui représente les producteurs miniers à travers le Québec.

580

Je suis accompagné de monsieur Jean-Claude Belles-Isles à ma gauche qui est directeur à l'environnement et monsieur André Lavoie à ma droite, qui est directeur communications et affaires publiques, avec qui je vais partager la présentation de ce mémoire.

585

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "L'Association minière...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe, troisième ligne, "... son action.")

PAR LE PRÉSIDENT:

590

Excusez-moi! Vous pouvez aussi faire un petit résumé si vous voulez, parce qu'il est assez volumineux. C'est comme vous voulez.

PAR M. DAN TOLGYESY:

595 C'est ça, on l'a raccourci pas mal, et il y a certaines choses qu'on a ajoutées.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Je vous laisse aller.

PAR M. DAN TOLGYESY:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, troisième ligne, "L'AMQ...")

605 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, "Dispersion des réserves", deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... voir le jour.")**

610 Par ailleurs, c'est le potentiel géologique et la mise en valeur des mines qui permettent à l'industrie minière de soutenir le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue depuis plus de quatre-vingts (80) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "Beaucoup de temps...")

615 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, deuxième avant-dernier paragraphe fin, "... et sa rentabilité économique.")**

PAR M. JEAN-CLAUDE BELLES-ISLES:

620 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, "De plus en plus...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, sixième ligne, "... les opérations terminées.")

625 À ce sujet, l'AMQ s'est montrée favorable à augmenter à cent pour cent (100 %) le niveau de la couverture des coûts de restauration, à élargir la portée des garanties ainsi qu'à revoir la période qui devrait permettre de constituer une telle garantie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, "Quelques approches...")

630 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, troisième paragraphe fin, "... d'East Malartic.")**

PAR M. ANDRÉ LAVOIE:

635 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, quatrième paragraphe, "L'AMQ...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, troisième petit point, "... aux MRC...")

Au Conseil régional des élus.

640 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième petit point, "... lors de l'évaluation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, premier paragraphe, septième ligne, "... de réalisation.")

PAR M. DAN TOLGYESY:

645

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, milieu, "L'AMQ et la population...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin)

650

Et par conséquent, elle recommande d'accepter le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Que pensez-vous de l'exploitation de mines à grande profondeur?

655

PAR M. DAN TOLGYESY:

Toute méthode d'exploitation a ses avantages et ses inconvénients. Quand on exploite en très grande profondeur, c'est parce que c'est là qu'on a découvert le gisement.

660

Alors il faut trouver les techniques et les méthodes qui permettent d'extraire, tout en s'assurant qu'il y a la protection de santé et sécurité, et que les méthodes d'exploitation sont sécuritaires et éventuellement qu'elles se réalisent aussi dans un contexte de rentabilité.

665

Alors il y a des projets miniers en profondeur dans la région, en très grande profondeur; par exemple on parle de la société minière Agnico-Eagle ou on parle de la mine LaRonde qui se propose de descendre à dix mille pieds (10 000 pi).

De l'autre côté, on a le projet Osisko qui parle de l'exploitation en surface.

670

Chaque gisement a sa méthode d'exploitation, et on ne peut pas d'avance dire, on va explorer seulement pour les mines profondes ou seulement pour les mines à ciel ouvert. Parce qu'on ne sait pas où on va trouver exactement le gisement, il faut le chercher dans un environnement géologique favorable. On ne sait pas où on le trouve, on ne sait pas exactement qu'est-ce qu'on va trouver et combien.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce qu'on parle d'une véritable tendance quand on parle de mines à ciel ouvert?

680

PAR M. DAN TOLGYESY:

Non. Quand vous regardez, il y a des gisements qu'on a découverts, on a parlé historiquement en Abitibi, il y avait plusieurs mines à ciel ouvert déjà. Une des plus grosses, c'était la mine au nord de La Sarre, Selbaie. Il y a la mine Doyon qui était une mine en surface et qui est devenue une mine profonde, souterraine, et qui maintenant développe une autre partie de gisement. Ils ont découvert d'autres gisements qui sont encore plus profonds.

685

Il y a un certain nombre de plus petits gisements qui étaient exploités.

690

De l'autre côté, c'est ça le contexte géologique. De l'autre côté, quand vous regardez la Côte-Nord, les mines sont principalement les mines à ciel ouvert qui contiennent des tonnages élevés. La teneur comparée aux mines qui sont au Brésil, la teneur sur la Côte-Nord est plus faible. Elle est de trente (30 %) à trente-cinq pour cent (35 %) de contenu de fer comparé au Brésil, soixante-cinq pour cent (65%) de fer.

695

Donc le contexte géologique détermine qu'est-ce qu'on trouve, où on trouve. C'est pas une tendance, c'est: on a découvert ce gisement-là, alors il faut le mettre en exploitation maintenant.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à proximité de Malartic, est-ce qu'il y aura d'autres mines à ciel ouvert d'après vous?

705

PAR M. DAN TOLGYESY:

Bien s'il y en a, je vais vous dire, les sociétés explorent autour, oui. Il y a peut-être des extensions.

710

Parce que quand vous regardez l'Abitibi comme telle, l'économie de l'Abitibi a une grande partie basée sur le secteur minier depuis quatre-vingts (80) ans. Ces gisements, il y a des gisements qui ont été découverts, minés, épuisés, il y en a d'autres qui ont été découverts.

715

Il y a les sociétés minières, comme par exemple Lac-Dufault au nord de Noranda qui a exploité cinq (5) gisements; elle a découvert un gisement, elle l'a exploité, l'a fermé. Quatre-cinq (4-5) ans plus tard, ils ont découvert un autre gisement un peu plus loin. Et autour de sites qu'ils avaient, sur le site qu'ils avaient, ils en ont découvert cinq (5). L'exploitation a duré à peu près trente (30) ans.

720 Quand vous regardez Chapais, c'était la même histoire. Quand vous regardez Matagami!
Matagami, le premier gisement a été découvert à la fin des années cinquante. Et c'est l'année
dernière qu'ils ont ouvert le gisement Persévérance qui a été découvert récemment.

725 Et il y a les signes maintenant qu'il y a un autre gisement qui s'en vient.

 Alors c'est ça un camp minier. On ne peut pas nécessairement dire exactement où et
quand on va le trouver, mais en général, l'Abitibi a été reconnue par son potentiel surtout
souterrain.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 OK, merci. Monsieur Locat.

735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Juste quelques petites questions rapides en complément!

740 Il y en a une, c'était quand vous suggérez à la page 9, donc d'apporter un soutien pour
des projets, sous-entendus aux municipalités ou MRC, lors de l'évaluation des impacts potentiels
du développement minier. Donc ça, c'est un soutien qui serait de quelle nature?

745 **PAR M. DAN TOLGYESY:**

 Nous avons constaté que dans les municipalités ou dans les CRÉ, ils ont pas
nécessairement le personnel qui dispose de l'expertise en ce qui concerne les diverses facettes
du secteur minier, pas seulement minier, peut-être forestier aussi.

750 Alors ce qu'on a dit, peut-être que le gouvernement devrait apporter un soutien aux
municipalités, aux MRC et aux CRÉ pour les aider par l'expertise que le gouvernement possède.

755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Une autre question concernant les droits miniers ou les claims, on réfère souvent au "free
mining", qu'est-ce que vous pensez donc de cette interaction entre l'occupation du territoire donc
par les gens et aussi ce qu'on appelle le "free mining"?

760 Autrement dit, la question de tout à l'heure, les gens sont peut-être préoccupés par le
développement minier ici, il y a des gens qui occupent un territoire, alors comment est-ce que
vous voyez, vous, cette compétitivité d'occupation peut-être ou peut-être pas entre l'application
du droit minier et ainsi que les droits disons territoriaux, pas territoriaux, mais des propriétés
foncières?

PAR M. DAN TOLGYESY:

765 On parle de deux (2) choses. Un, on parle de redevance. Les redevances que l'industrie doit verser au gouvernement, à la Couronne qui est la propriétaire de cette richesse-là, l'industrie minière...

PAR LE COMMISSAIRE:

770 Excusez-moi, quand je disais droits miniers, je voulais surtout dire la question des claims, le droit d'accessibilité de développer un territoire minier. C'est ce que je voulais dire. Pas tellement la redevance comme telle.

PAR M. DAN TOLGYESY:

775 Bon. Vous avez mentionné le concept de "free mining", je pense que l'utilisation du mot "free mining" n'est pas correcte. Parce que c'est pas "free", c'est-à-dire que c'est pas gratis.

780 Un, l'entrepreneur ou celui-là qui explore, il doit, premièrement, jalonner, il doit payer pour. Après, il doit exécuter les travaux qui sont des normes préétablies par le gouvernement; ça veut dire que chaque année, tu dois dépenser au moins tant sur ton site pour maintenir en règle ces claims. Donc c'est pas "free".

785 Il y a une série de règlements qui encadrent l'exploration, éventuellement l'exploitation, et qui gèrent tout ça et qui obligent aussi le promoteur ou le propriétaire après à exécuter un certain nombre de choses.

790 En ce qui concerne l'accès au territoire, comme je vous ai dit, nous sommes dans une situation qui est un peu difficile, parce qu'on ne peut que chercher sur un grand territoire pour éventuellement découvrir quelque chose.

795 Si je peux me permettre de vous donner un exemple! L'année dernière, il y avait au-dessus de douze point deux (12,2 Mha) ou douze point quatre millions d'hectares (12,4 Mha) qui étaient assujettis à l'activité, je veux dire prospection, exploration, exploitation aussi. Sur ces douze point quatre (12,4 Mha) ou cinq millions d'hectares (12,5 Mha), il y en a quinze mille (15 000 ha) où il y a l'activité minière.

800 Alors quand vous regardez, c'est point un pour cent (0,1 %). Ça veut dire que le potentiel éventuellement qu'un projet d'exploration devient mine n'est pas nécessairement très très fort, OK!

805 Alors quand on découvre une mine, on considère qu'on est peut-être mieux d'avoir un impact économique et le faire développer.

Maintenant, l'usage! La mine n'utilise pas en permanence le territoire. Ça a été mentionné par plusieurs. La vie moyenne des mines est d'un temps limité, éventuellement il y a après la restauration du site.

810 On démolit les bâtisses, on restaure le site. Et il y a des exemples autour de Val-d'Or, plusieurs.

815 Et nous sommes en faveur d'usage du territoire qui est partagé. D'ailleurs on a fait quelques exemples, par exemple ici autour du parc d'Aiguebelle, il y avait un territoire qui était exploré, on s'est entendu avec la municipalité, avec les organismes aussi de protection d'environnement, qu'on complète l'exploration et on laisse tomber les claims pour qu'éventuellement, le parc Aiguebelle puisse agrandir. C'est ça qui est arrivé.

820 C'est ça qu'on a fait aussi à Matamec.

Donc on est en faveur d'un usage multiple du territoire. Une fois que nous, on a terminé nos activités, on a une obligation de le restaurer, on le restaure et on essaie de le mettre dans un état convenable.

825 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Merci beaucoup.

835

NATURE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Maintenant, j'inviterais le représentant de Nature Québec s'il vous plaît.

Bonjour monsieur.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

845

Bonjour. Merci de vouloir entendre le mémoire de Nature Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Le présent mémoire...")

850 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, deuxième paragraphe, avant-dernière ligne, "... de se propager.")**

On parlera des projets qui s'en viennent après celui-là.

855 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, dernière ligne, "La Commission...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, début)

Je vais faire un résumé de cette partie-là.

860

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "L'économie du Québec...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, début)

865

J'invite les gens à aller sur le site de Nature Québec dès demain pour avoir le complément au mémoire sur les ressources.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "La Loi sur les mines...")

870

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... d'un claim.")

On donne l'exemple d'Aiguebelle, mais ça a fait des débats incroyables, et la création d'Aiguebelle, à l'époque, dans ces débats-là, était supposée créer la mort de l'industrie minière, si on créait ce parc-là.

875

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "Au-delà...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, quatrième paragraphe fin, "... des collectivités.")

880

C'est quand même particulier qu'on puisse littéralement déménager une ville pour créer une mine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe début, "De plus...")

885

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... l'objet d'un jugement...")

L'objet d'un jugement sévère de la Commission.

890

J'avais vu beaucoup de choses, j'ai vu des projets tronçonnés, des projets donnés au BAPE sous la barre, exactement sous la barre de l'acceptation par le BAPE, pour pas passer au processus, on a vu des bouts de routes asphaltées pour en réduire la largeur, on a vu des routes,

des lignes de transmission séparées des projets hydroélectriques, mais on n'avait jamais pensé que Osisko serait considérée par le ministère comme étant un promoteur immobilier pour la phase avant-projet et un opérateur minier pour la phase après projet, comme si son travail était de développer des nouveaux quartiers!

C'était bien sûr directement lié à la mine et c'est carrément, je pense, honteux, cette séparation dans le projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 4, "Les impacts environnementaux du projet".)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième paragraphe, troisième ligne, "... d'or récupérable...")

Donc l'équivalent de cent soixante-huit tonnes (168 t), on le dit, c'est un volume à peine plus gros qu'une petite voiture Smart.

Chaque jour, vingt-cinq millions de litres (25 MI) d'eau, deux (2) fois la consommation quotidienne de la ville de Rouyn-Noranda de trente-neuf mille (39 000) habitants. Bien sûr, on parle de deux point cinq millions de litres (2,5 MI) de nouvelle eau, parce qu'on nous dit qu'on va récupérer jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'eau, mais deux point cinq millions (2,5 MI) de nouvelle eau ajoutée chaque jour, et une utilisation réelle de vingt-cinq millions de litres (25 MI) d'eau, c'est énorme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... onze tonnes (11 t) de cyanure...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin, "... en grande profondeur.")

J'aimerais juste préciser ici, on parlait de santé et sécurité, j'ai vu que vous aviez des préoccupations, hier il y a eu un géologue qui a parlé, on a quand même, il faut le dire, il y a une révolution en santé et sécurité dans les mines, une révolution extrêmement positive dans les trente (30) dernières années.

Ainsi, dans le dernier rapport annuel, je vais faire plaisir à monsieur Tolgyesy, je vais citer le rapport annuel de l'AMQ en 2007-2008 qui concerne les conditions de travail, il y a eu zéro mortalité. C'est vraiment quelque chose d'exceptionnel.

Dans l'industrie de la construction, en comparable au Québec, on parle de trente (30) à quarante (40) décès par année, donc zéro décès, et c'est essentiellement souterrain, une amélioration continue depuis trente (30) ans.

935 Donc il faudrait aussi peut-être aller voir et consulter les quelque six cents (600) travailleurs de la mine LaRonde qui semblent être très heureux d'y travailler, ne semblent pas souffrir de température de cinquante-deux degrés (52 °C).

940 On minimise pas qu'il y a des contraintes de travailler en grande profondeur, mais il faut aussi dire qu'il y a des développements de technologies qui permettent un peu, à partir d'un niveau supérieur, avec des engins téléguidés, d'aller faire de l'extraction souterraine sans nécessairement être en présence des températures plus élevées. C'est des choses qui existent en Saskatchewan notamment, même à Timmins en Ontario.

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Avez-vous le même parallèle avec les mines à ciel ouvert?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

950 Les mines à ciel ouvert sont un peu, si vous voulez, de ce côté-là, de la "low technology". On dynamite, on ramasse, on concasse. Il y a pas ce genre de chose là.

Il y a des parallèles semblables dans des mines souterraines, mais pas nécessairement en grande profondeur où, pour éviter dans les galeries, on téléguide aussi certains équipements.

955 Par exemple, j'aimerais, tant qu'à préciser aussi, que quand on parle de mines à ciel ouvert, quand on parle de mines à ciel ouvert géantes à faible teneur, on peut pas comparer ça aux mines de fer de la Côte-Nord. On parlait du lac Bloom, quand on parle de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) de teneur, on est loin du point zéro zéro zéro, j'oublie toujours un zéro, trois pour cent (0,00003 %), vous les avez, je veux pas que ça fasse l'objet d'une rectification, on a le chiffre! Donc c'est absolument pas la même chose.

960 L'amiante aussi, à part une exception au Québec, ne se fait qu'en surface, et on peut constater que c'est une industrie qui n'est pas en développement.

965 Donc dans l'or, il y a vraiment une alternative, la profondeur, et c'est pas du tout la même chose quand on parle du fer qui est à des surfaces à des concentrations de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %).

970 Dans le passé, dans le temps du fer à deux cents (0,02 \$) la tonne, il y avait eu jusqu'à soixante-dix pour cent (70 %).

On continue!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, début, "Les impacts sociaux et sanitaires".)

975

FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier paragraphe fin, "... des résidences.")

Je vais passer rapidement, parce qu'il y a eu beaucoup de témoignages là-dessus.

980 Il y a bien le projet, bon, pour combler ces choses, il y a bien le projet de Fonds Essor, mais il apparaît très faiblement financé par rapport aux standards du genre. Par exemple, il y a l'entente de Mine Raglan notamment qu'on vous réfèrera et éventuellement, on vous enverra aussi une revue de littérature sur les ententes avec les communautés.

985 Et il n'est pas géré, malheureusement, le Fonds FEMO, par une structure indépendante gérée par la communauté et la région.

990 Donc on parle d'un point cinq million (1,5 M\$) sur dix (10) ans; tantôt, on disait, j'entendais la représentante de la Chambre de commerce et de la Fédération des Chambres de commerce dire que c'est en proportion, là. Le projet Romaine, on parle d'ententes, de la rivière Romaine, sur un projet de six milliards (6 G\$), on parle d'ententes qui peuvent totaliser deux cents millions de dollars (200 M\$).

995 Et donc très rapidement, je vais vous dire, ici on parle d'un point cinq million (1,5 M\$) sur dix (10) ans, c'est extrêmement faible. Si on parlait dans les standards généralement reconnus, trois (3 %) à cinq pour cent (5 %) des profits, ça peut aller jusqu'à dix pour cent (10 %), on pourrait parler de trente (30 M\$) à cinquante millions de dollars (50 M\$), dans les ententes qui existent, d'autres ententes parallèles, et même jusqu'à quatre-vingts millions de dollars (80 M\$).

1000 Donc on peut imaginer que c'est extrêmement faible ce qui est proposé par l'entreprise.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, cinquième paragraphe début, "Enfin...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, "... le minimum d'impacts.")

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard. On aurait quelques questions de précision.

1010 Premièrement, vous parlez d'un dangereux précédent dans votre première recommandation, j'aimerais ça que vous m'expliquiez en quoi le précédent est dangereux ou vice versa?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1015

Bien en fait, un dangereux précédent, je vous réfèrerais pratiquement aux annexes du mémoire de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Compte tenu, par exemple, si on compare par exemple la mine LaRonde avec la mine Osisko, on a des résidus, LaRonde, une

1020 mine souterraine, de cinquante-huit millions de tonnes (58 M t), comparativement au projet Osisko de cent quatre-vingt-trois millions de tonnes (183 M t).

1025 À la mine LaRonde par exemple, on va générer des revenus bruts de neuf virgule deux milliards de dollars (9,2 G\$) et on va créer dix mille (10 000) emplois, on crée dix mille (10 000) emplois-année, si on réfère aux emplois-année.

Tandis que Osisko, on a trois virgule huit milliards (3,8 G\$), par rapport au projet LaRonde, et on a des emplois-année qui totalisent quatre mille (4000) personnes. Vous savez, on fait la moyenne des taux d'exploitation environ quatre cent soixante-cinq (465) emplois, ça donne quatre mille (4000).

1030 Et on a, dans le projet Osisko, par exemple, en termes de résidus totaux, véritablement des chiffres qui sont astronomiques.

1035 Maintenant, quand on parle de dangereux précédent, on a seulement comparé avec le projet Royal Nickel qui va risquer, c'est qu'il y a trois (3) autres projets qui sont à l'étude présentement, dont un projet qui est même de trois (3) à cinq (5) fois plus gros que Osisko et qui va générer énormément de résidus. Même dans notre graphique, on n'a pas le haut du graphique tellement que – donc on parle directement de résidus miniers de trois cent soixante-trois millions de tonnes (363 M t) de résidus miniers, seulement pour le projet estimé, le projet de Royal Nickel.

1045 Donc quand on dit un dangereux précédent, c'est parce que l'or, on l'a fait surtout de façon souterraine, on a eu des petits projets, mais absolument pas comparables. Par exemple, on nous parle souvent du projet Troilus qui est quand même trois (3) fois plus petit que le projet Osisko. Oui, c'est une mine à ciel ouvert, mais c'est pas le même ordre de grandeur.

1050 Donc il s'en vient une nouvelle façon qui est très présente en Amérique latine présentement et une nouvelle façon d'exploiter qui permet de faire le maximum de output en minimum de temps d'exploitation, neuf point une (9,1) année, et on va chercher le maximum de output, on va chercher l'or très rapidement, à l'état de poussière, on la concentre, on fait cinq cent vingt-cinq millions de tonnes (525 M t) de roches. Et au bout du compte, après ça, bien, le projet est fini, on s'en va.

1055 Et on laisse dans un Fonds Essor un point cinq million (1,5 M\$) alors que les revenus nets de l'entreprise, les profits vont être de huit cent quinze millions (815 M\$), et on va laisser dans la communauté un point cinq million (1,5 \$) sur dix (10) ans.

1060 Ça nous apparaît aberrant par rapport aux tonnages et aux types d'impacts qui restent par rapport à la profitabilité puis la durée de vie de l'entreprise.

Donc prospérité éphémère et impacts négatifs durables.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

1065

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aurais une question ici à la page 10 dans votre document au deuxième paragraphe et à la dernière phrase, en fait vous proposez qu'on s'oriente vers des travaux qui offrent généralement l'avantage de méthodes de gestion des résidus miniers beaucoup plus performantes, telles que le remblai sous terre des résidus les plus à risque pour l'environnement et les générations futures.

1070

Si on considère l'héritage en Abitibi-Témiscamingue sur la qualité des eaux souterraines, je me demandais qu'est-ce qui pouvait motiver Nature Québec à suggérer qu'on continue à envoyer en grande profondeur les résidus les plus à risque, et surtout pour les laisser là pour les générations futures?

1075

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Vous savez, dans un monde idéal, il devrait y avoir une renouvelabilité des ressources et un minimum d'impacts.

1080

Mais dans ce cas-là, il s'est développé au fil des années, puis on doit souligner l'excellence du travail entre autres de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, il s'est développé de l'épaississement, il s'est développé des façons de prétraiter ça, et lorsqu'on les met dans des anciennes galeries de mines, et à ce moment-là, c'est absolument moins dommageable que d'être dans ces réservoirs ou être à ciel ouvert dans des parcs à résidus miniers en surface, qu'on appelle des slams. Donc c'est beaucoup moins dommageable, et c'est reconnu comme tel dans l'industrie.

1085

1090

On parle de résidus qui sont traités, et c'est reconnu, et c'est assez bien documenté. Est-ce que c'est zéro impact, absolument pas. Mais c'est beaucoup moins d'impacts de faire ça.

1095

Et on parle pas, ça ne se faisait pas à l'époque. On faisait de la galerie souterraine, mais on ne réenfouissait pas dans les galeries.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce que ce n'est pas le même type de procédé qu'on veut utiliser cette fois-ci justement en surface?

1100

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1105 Oui, mais en surface, ça crée des problèmes plus grands qu'en profondeur, au niveau
des eaux, ça crée des problèmes beaucoup plus grands, de l'entreposage énorme. C'est
reconnu que c'est des impacts supérieurs à ceux des mines souterraines maintenant. Je parle
pas des mines dans le passé où ça se faisait pas de toute façon, la réintégration dans les
galeries des résidus.

1110

PAR LE COMMISSAIRE:

1115 Que pensez-vous de certains types d'industries, entre autres je pense à l'industrie dans le
domaine du nucléaire, qu'eux considèrent que quand les déchets sont les plus radioactifs, on doit
les garder en surface, et les moins radioactifs, les mettre en profondeur?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1120 Je pense qu'il faut faire attention de comparer des pommes avec des pommes, des
bananes avec des bananes. Là, on parle de l'industrie nucléaire avec des produits qui ont des
millions et des millions d'années de radioactivité.

1125 On peut paraître critique envers l'industrie minière, on parle pas d'uranium, parce que là-
dessus, au niveau de l'uranium, la Coalition a d'autres positions. Si on parle d'activités minières
traditionnelles, là, on ne parle absolument pas à ce moment-là de déchets qui ont besoin d'une
surveillance humaine vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et une surveillance
téléométrique continue, parce que tu peux carrément attraper le cancer, ou s'il y a des
déversements de tritium ou s'il y a des déversements importants de déchets nucléaires
radioactifs, on parle pas de la même chose.

1130

Je pense qu'il faut vraiment faire attention à nos comparaisons.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 On va y aller rapidement en rafale, parce qu'on va manquer de temps!

1140 Monsieur Simard, dans la page 9 de votre mémoire, vous faites référence au fonds, vous
dites qu'il est faiblement financé par rapport aux standards du genre. Vous mentionnez une
entente à la mine Raglan, est-ce que vous avez des exemples, et c'était à quelle hauteur, et
qu'est-ce qu'il faisait, ce genre de fonds là?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1145 Bon, il y a des ententes avec les communautés. On va vous fournir, à la Commission, je parle au niveau de la Coalition, il y a eu une revue de littérature qui a été faite sur ces ententes-là, plutôt que de vous les dire à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 S'il vous plaît!

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1155 Je vous ai donné l'ordre de grandeur tout à l'heure. Généralement, soit que c'est calculé sur un faible pourcentage des revenus bruts, de mémoire un (1 %) à deux pour cent (2 %), et-ou sur les profits, on parle de trois (3 %) à cinq pour cent (5 %). Dans certains cas, ça peut atteindre dix pour cent (10 %). Je me souviens plus par coeur des cas.

1160 Donc si on l'appliquait ici, on parlerait entre vingt (20 M\$) à trente millions (30 M\$) minimum jusqu'à quatre-vingts millions (80 M\$), si c'était l'entente idéale à dix pour cent (10 %) des revenus, ce qui est pas nécessairement excessif, quand tu utilises une région de façon intensive pendant neuf (9) ans et que tu laisses un passif environnemental, c'est pas excessif de créer un fonds de développement.

1165 Et je pense que c'est un peu, on avait, nous, fait la critique, parce qu'il faut être honnête à un moment donné et cohérent, on avait fait la critique dans le cas de la Romaine, que les ententes avaient été prises au préalable. On aurait aimé que la Commission puisse statuer là-dessus. C'est-à-dire que c'était important d'avoir une opinion sur des ententes de durabilité comme ça, et je vous invite à faire un travail de recherche à ce niveau-là, et on va essayer de vous appuyer dans la mesure de nos moyens.

1170

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1180 Ici, à la page 5 dans votre rapport, le troisième paragraphe, disons, lorsque vous réferez aux problèmes associés aux eaux souterraines, j'aimerais savoir, vous, la base de votre argumentaire ici, c'est sur donc un commentaire émis par monsieur Ugo Lapointe, et d'un autre côté, il y a eu aussi sur la même question des commentaires émis, en réponse à des questions, par le MDDEP, alors un, est-ce que vous avez pris connaissance de ces commentaires-là?

1185 Et deux, lesquels d'après vous on devrait – qu'est-ce que vous suggérez de choisir, si vous voulez faire des recommandations? Sur quoi devrait-on se fier, d'après vous?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1190 Bon, j'avoue que le mémoire a été écrit un peu avant les toutes dernières – c'est d'ailleurs une des problématiques qu'on assiste. C'est-à-dire qu'on a eu énormément énormément de questions, nous, je pense que vous en avez redirigé une centaine, on en avait déposé cent cinquante (150) au niveau de la Coalition, des questions, il y en a eu énormément, mais au fur et à mesure, cette documentation en pleine audience, de la documentation technique qui est en fait un complément de l'étude d'impact apparaît à ce moment-ci, ce qui nous apparaît très dur pour
1195 nous à digérer toute l'information à court terme.

Mais elle nous apparaissait beaucoup basée sur des modélisations. J'ai aussi naturellement, Nature Québec, j'ai aussi regardé tous les impacts sur la faune aquatique et sur les habitats, et globalement, les études d'impact ont été basées sur une (1) à deux (2) journées
1200 en mai 2007 de terrain, et le reste a été fait, on appelle ça des études semi-quantitatives.

Donc il y a eu beaucoup beaucoup de modélisations et beaucoup d'approximations, je pense, au niveau scientifique dans l'étude d'impact, et beaucoup de projections par modèles. Et dans un cas où on manipule des tonnes et des tonnes de roches et de produits chimiques à
1205 proximité de la nappe phréatique, à proximité des eaux souterraines, parce qu'on parle de zones d'influence, on a besoin d'être extrêmement précis et extrêmement prudent, parce qu'on n'a pas droit à l'erreur, compte tenu des enjeux au niveau de l'eau.

Juste peut-être, l'importance aussi, j'aurais aimé, on a appris aussi pendant la période
1210 des questions, cette petite référence que j'aimerais faire, c'est qu'à un moment donné, on avait parlé du scénario de restauration complet du site, ce qu'on appelle des fois dans le jargon, ramener au pré vert le site après utilisation. On a parlé que ça ferait des gaz à effet de serre.

Mais je comprenais pas que la forêt Osisko qui est prévue, pour compenser les gaz à
1215 effet de serre en période de construction, donc s'il y avait restauration complète du site, je vois pas en quoi on pourrait pas agrandir la forêt Osisko. Parce que si les gaz à effet de serre sont utiles en période de production ou sont inévitables, en période de restauration, ils peuvent être inévitables et compensés éventuellement par cette même forêt.

1220 Je trouvais important d'amener cette précision, suite à ma lecture, parce que j'étais malheureusement pas présent, des transcriptions de la première partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Rapidement, monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1230 Oui. Si on continue sur cette question-là de la fosse, si vous vous rappelez, dans l'étude d'impact, à la page 68, je m'en rappelle de celle-là, parce qu'on n'en parlait pas beaucoup, 6.68, alors il y avait une mention à l'effet, quatre-cinq (4-5) lignes, à l'effet que possiblement, on pourrait considérer la fosse comme un lieu de disposition de résidus miniers, on parle bien ici de résidus miniers, de projets futurs.

1235 Alors qu'est-ce que vous pensez de cette idée-là vis-à-vis le développement à venir que vous souhaiteriez des mines profondes qui, somme toute, vont quand même générer peut-être des résidus miniers en surface?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1240 Oui, mais comme je vous dis, c'est sûr que ce que nous suggérons, nous croyons que le Québec devrait faire le choix stratégique des mines profondes. Et je pense qu'il devrait dire non à des projets qui sont moins durables et qui sont trop des boums au niveau économique, j'appelle ça prendre des brosses de consommation de ressources vraiment pendant une période très très petite.

1245 Donc notre choix est véritablement de dire, l'Abitibi-Témiscamingue, puis l'ensemble du Québec bénéficient de la haute technologie, de la recherche plutôt que l'exploitation "low-tech" des ressources, qui a fait quand même que la société québécoise a pas pu avancer au niveau d'autres sociétés comme le Danemark qui avait beaucoup moins de ressources, d'ailleurs en investissant davantage sur la matière grise que l'or qui est enfoui dans le sol ou en superficie.

Donc c'est très très important ça.

1255 Maintenant, ça aurait été intéressant d'avoir un plan détaillé de résidus épais remis dans la fosse avec la possibilité de la restaurer de façon absolue, c'est-à-dire de la remplir et de la rendre au pré vert, et de voir à ce moment-là – malheureusement, on retrouve pas ce plan détaillé dans l'étude d'impact, ce qui fait qu'on puisse pas vraiment se poser la question, est-ce que ça aurait été acceptable s'il y avait eu ce scénario-là!

1260 Mais on aurait eu certainement avantage à l'étudier et documenter, et peut-être qu'avec les nouvelles technologies d'épaississement, peut-être que si ces résidus-là sont capés dans la fosse avec des résidus stériles, peut-être qu'on aurait pu avoir un programme de restauration complète de cette fosse-là remise au pré vert et d'avoir fait un moins pire choix.

1265 Mais dans le contexte actuel, comme c'est pas défendu par le promoteur, et c'est pas documenté, on est obligé de préférer et de vous suggérer de préférer que le Québec se dirige vers des choses plus durables.

1270 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1280

FORAGE ORBIT GARANT

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais notre prochain présentateur, Forage Orbit Garant.

1285
Bonjour monsieur.

PAR M. ALAIN LAPLANTE:

1290 Bonjour monsieur le Président. Alain Laplante, vice-président et chef de la direction financière pour Forage Orbit Garant.

Nous nous sommes rencontrés hier soir, j'ai fait la présentation également dans le cadre du mémoire déposé par la Chambre de commerce de Val-d'Or.

1295 Alors ici, je suis ici pour vraiment Forage Orbit Garant.

Nous avons déposé un court sommaire qui donne notre position, et nous désirons également déposer un addendum pour ajouter de l'information sur l'un des points qui est visé dans la lettre que nous avons soumise. Je passerai pas sur la lettre au complet, peut-être juste sur un (1) point ou deux (2)!

1300
1305 Tout simplement pour indiquer que Forage Orbit Garant supporte le projet Osisko dans son entier. Nous avons suivi très attentivement ce qui s'est passé dans ce dossier-là depuis le début. Également, nous sommes très fiers de voir une société qui est transparente, à notre point de vue, et qui travaille très fort à minimiser les impacts environnementaux.

1310 L'un des points peut-être qu'on désire attirer l'attention, et c'est textuel, la ville de Malartic et toute la région ne subissent pas présentement tout l'impact du contexte économique mondial. On sait que ça va pas bien.

LECTURE DE LA LETTRE, (Quatrième paragraphe, deuxième ligne, "Il ne fait aucun doute...")

1315 **FIN DE LA LECTURE (Quatrième paragraphe fin, "... mal en point.")**

1320 Et puis justement un petit peu étayer cet élément-là, on désire, comme objectif premier, vous démontrer qu'il y a, selon nous, peu de projets d'envergure à l'horizon. J'ai entendu dire aujourd'hui qu'il y en avait quelques-uns, mais dans les faits, dans ce qui est vraiment annoncé, il y en a très peu.

1325 Peut-être juste pour positionner l'entreprise! L'entreprise, c'est une société ouverte depuis 2008, nous avons plus de cinq cent cinquante (550) employés, nous forons annuellement neuf cent mille (900 000 m) à un million de mètres (1 Mm). Nous avons des bureaux à Val-d'Or et Évain, approximativement quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de nos revenus sont au Canada, Ontario, Québec, Nunavut. Cinquante pour cent (50 %) de nos revenus sont sous terre et cinquante pour cent (50 %) de nos revenus sont en Ontario.

1330 Principalement notre rayon d'action se situe approximativement à six (6) heures de radius de Val-d'Or. Donc on se ramasse approximativement à l'est à Chibougamau et à l'ouest, Timmins, Sudbury, sur le côté de Sudbury, ce qui démontre très bien les deux (2) failles qui ont été démontrées hier, où vraiment les réserves minières se trouvent.

1335 Nous avons une prédominance sous terre, dans le sens qu'il y a très peu d'entreprises qui font du sous terre, seulement les grandes, il y en a trois (3), dans les faits.

1340 Quelques faits précis, et malheureusement vous n'avez pas l'information, mais qui va être acheminée avec le document, le prix des métaux de base qui est fortement à la baisse. Il y a un graphique qui est fait et qui donne état des cinq (5) dernières années, du Gold Fields Mineral Services, Base Metal Index, la capacité très réduite pour les sociétés d'exploitation d'obtenir du financement à partir du marché des capitaux selon les conditions de marché actuel.

1345 Également, il y a un "graph" donné par le Mineral Drilling Industry, les sociétés minières ont aussi réduit leurs recherches de nouvelles réserves, tout ça en fonction évidemment de l'économie actuelle.

Les résultats de ces faits ont et auront sans aucun doute un effet négatif sur l'économie, non seulement de la région d'Abitibi-Témiscamingue, mais aussi au Québec et au Canada.

1350 Il y a également un autre "graph" qui est joint, "Exploration and Deposit Appraisal Expenditures" qui, lui, fait état clairement que les sociétés d'exploration minière et les sociétés minières ont réduit de manière très significative leurs activités d'exploration.

1355 Donc puisqu'il y a de moins en moins de forages effectués par les sociétés d'exploration, il y aura, par le fait même, moins de nouvelles découvertes.

1360 Lorsque l'on considère qu'il s'écoule une période approximative de sept (7) à quinze (15) ans pour en arriver à l'ouverture d'une mine, suite à une découverte, il ne fait aucun doute que plusieurs mines auront fermé avant que de nouvelles débutent leurs opérations.

1365 Il faut aussi se rappeler que le coût de projets d'exploration minière ne cesse d'augmenter pour plusieurs raisons. Le coût de la main-d'oeuvre, le coût des capitaux, le coût des capitaux est aussi en fonction du risque des projets; le plus les montants sont élevés, plus les attentes sont grandes. Des critères à rencontrer, tels que la protection de l'environnement, sécurité des travailleurs, redevances gouvernementales, redevances du milieu. La rareté du milieu fait augmenter également les coûts de recherches et autres.

1370 Au niveau des compagnies de forage, la situation actuelle est tout aussi inquiétante. Bien qu'aucune statistique ne soit vraiment disponible, compte tenu qu'il est difficile d'obtenir des informations pour les compagnies privées, nous estimons qu'il y a approximativement neuf cents (900) foreuses au Canada et que seulement trente-cinq pour cent (35 %) d'entre elles sont en opération, soit approximativement trois cent quinze (315) foreuses. Ce qui laisse présager des moments difficiles et pour l'industrie et éventuellement pour les découvertes.

1375 Toute société minière doit effectuer du forage afin de délimiter les chantiers ainsi que pour découvrir des réserves additionnelles, pour assurer leur longévité.

1380 Le projet minier aurifère Canadian Malartic offrira du travail pour une période excédant les dix (10) prochaines années, ce qui permettra à la région d'amortir l'impact de la crise financière et attendre la découverte de nouveaux gisements, car la région est avant tout une région minière.

1385 Nous recommandons l'acceptation du projet dans son ensemble, que le BAPE puisse émettre ses recommandations positives le plus tôt possible. Tout délai occasionnera sans aucun doute des coûts importants, des pertes d'emplois et remettra en question la viabilité du projet, voire même son annulation.

1390 Que les efforts de la Corporation minière Osisko soient reconnus comme étant un partenaire important du développement de Malartic et de la région plutôt que d'être perçus comme étant des voleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Quand vous dites qu'il y a peu d'ouverture à l'horizon, c'est le terme que vous avez utilisé, donc c'est en termes d'exploitation de nouvelles mines?

PAR M. ALAIN LAPLANTE:

1400 Oui, effectivement. Dans les faits, lorsque le forage est à la base des découvertes, il faut en faire habituellement beaucoup pour réussir à découvrir des mines potentielles et éventuellement les démarrer.

Alors lorsque les dépenses en exploration diminuent, les chances d'en trouver diminuent également.

1405 Également dans le document qui sera acheminé, il y a un "graph" qui démontre également qu'au cours des douze (12) dernières années ou approximativement les douze (12) dernières années, au niveau des gisements d'or, qu'un gisement d'or significatif ait plus de trois millions d'onces (3 Moz) d'or, il y en a eu une en 2006, zéro en 2007 et je crois zéro en 2008.

1410 Au niveau du cuivre, qui est plus de cinq cent mille tonnes (500 000 t) de cuivre, il y en a eu une en 2007, et je crois qu'il y en a pas en 2008.

1415 Alors ce qu'il faut voir, notre perception à nous, il y a un beau projet qui est sur la table, nous sommes dans une région minière, oui effectivement il peut y avoir, on dit toujours qu'il y a des éléments négatifs à un projet, mais je pense qu'il faut le regarder dans son ensemble, parce que toute entreprise ou toute industrie a aussi ses côtés négatifs.

1420 Dans le cas présent, évidemment il y a un élément qui est très important dans celui-ci; par contre, il appartient aux gens, je crois, de Malartic de bien se positionner dans celui-ci. Pour nous, c'est quand même un élément très important, et nous sommes très heureux que le BAPE regarde ce dossier-là d'une manière attentive.

1425 Évidemment, lorsqu'on mentionne que nous souhaitons que le projet aille de l'avant, c'est basé sur les informations qui sont disponibles que nous avons, et qu'il y a pas d'éléments significativement majeurs qui viennent à l'encontre.

1430 Toutefois, à la lumière des informations que nous avons vues, entendues, nous avons également regardé qu'est-ce qui se passe ailleurs, ce qui est présenté nous semble juste et équitable et il semble y avoir un bon potentiel pour Malartic et toute la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1435

**COMITÉ DES MAXIMISATIONS DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Maintenant, on serait rendu au représentant du Comité des maximisations des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue!

C'est bien ça, c'est le Comité des maximisations, c'est ça?

1450

PAR M. GUY BARIL:

Essentiellement oui, Comité de maximisation des retombées économiques.

1455

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous êtes monsieur?

1460

PAR M. GUY BARIL:

Dans le fond, je pourrais avoir trois (3) chapeaux. Je pourrais être Guy Baril, propriétaire de l'entreprise Marcel Baril ltée qui est distributeur en région de produits spécialisés pour les mines, qu'on est directement impacté.

1465

Je pourrais être également Guy Baril, vice-président de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Vous avez entendu aujourd'hui les gens.

Mais je suis ici comme Guy Baril, président du Comité de maximisations qui s'appelle donc le ComaxAT.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous êtes parlé! Allez-y.

1475

PAR M. GUY BARIL:

Bien premièrement, merci beaucoup de nous accueillir ici aujourd'hui.

Donc pour aller rapidement, j'ai fait un résumé de mon résumé, pour reprendre du temps!

1480

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "D'entrée de jeu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe fin, "... de ce projet.")

1485 Donc on ne prétend pas avoir assez de connaissances au niveau environnemental et social pour en discuter ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début: "1. Le ComaxAT")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe fin, "... de la région.")

1490 Et nous avons d'ailleurs également qui sont nos partenaires qui sont les Chambres de commerce de chacune des MRC de la région.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe début, "La mission...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe fin, "... économiques régionales.")

1500 À notre document, nous avons aussi joint une lettre d'Hydro-Québec spécifiant le travail que nous avons pu faire avec eux.

1505 Premièrement, l'Abitibi-Témiscamingue, c'est une région minière depuis plus de cent (100) ans. En Abitibi, il y a des mines qui ouvrent, il y a des mines qui ferment. On a eu ces up-and-down là, les gens de l'Abitibi ont toujours réussi à bien se comporter dans les ouvertures et les fermetures de mines.

1510 Je pense que le meilleur moment de se préparer pour une fermeture de mine, c'est lorsqu'une mine rouvre. Alors les gens de l'Abitibi ont toujours réussi à passer à travers ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "Bien que l'exploitation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, deuxième ligne, "... du développement durable.")

1515 On reconnaît cependant que la Corporation minière Osisko s'implique déjà en Abitibi-Témiscamingue, afin de maximiser les retombées économiques régionales, notamment en embauchant des firmes professionnelles de la région, des entrepreneurs, des fournisseurs de biens et services régionaux, ainsi qu'en planifiant des activités de maillage annuelles.

1520 Donc on recommande encore une fois certaines mesures à la Corporation de poursuivre le travail qui est déjà entamé en vue de maximiser ces impacts économiques et sociaux du projet, pour que les travailleurs et les entrepreneurs de notre région retirent des bénéfices en matière de retombées économiques, de diversifications économiques, de formations de main-d'oeuvre, de recherches ainsi que d'innovations.

1525 Les recommandations du ComaxAT!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, milieu)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 4.3.1 fin)

1530

Et la Société minière Osisko. Il y a déjà une entente qui a été conclue entre Osisko et la Société de développement économique de Malartic.

1535

Par contre, comme les retombées économiques du projet excèdent largement les capacités de main-d'oeuvre et d'entreprises de Malartic, il est suggéré d'inclure le ComaxAT à cette entente, afin que le ComaxAT puisse accompagner le promoteur pour que son projet puisse engendrer un maximum de retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier paragraphe, "Il est recommandé...")

1540

FIN DE LA LECTURE (Page 10, deuxième paragraphe fin, "... la sous-traitance régionale.")

1545

Le promoteur a déjà effectué des actions majeures permettant de favoriser la sous-traitance régionale, soit en organisation de salons de sous-traitance régionale. Donc le promoteur pourrait poursuivre cette belle initiative en organisant encore des activités de maillage et en poursuivant de façon supplémentaire la sous-traitance régionale.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, "Le promoteur...")

1550

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

On veut que le promoteur prenne différentes précautions pour faire en sorte que son projet soit un moteur de diversification économique durable.

1555

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, deuxième paragraphe début, "Il est donc recommandé...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin)

1560

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565

Merci beaucoup. Vous dites que le ComaxAT propose également d'être un partenaire et d'accompagner Osisko. Est-ce que vous êtes entré en contact avec Osisko pour leur proposer ça?

PAR M. GUY BARIL:

1570 Oui, on a déjà eu des contacts avec les gens d'Osisko.

On a déjà eu des contacts également avec la Corporation de Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 La Société?

PAR M. GUY BARIL:

1580 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 C'est ça, la Société de développement économique de Malartic?

PAR M. GUY BARIL:

Absolument.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis comment ça évolue?

PAR M. GUY BARIL:

1595 Ça se déroule bien. Les discussions ont à poursuivre également, on fait un bon bout de chemin avec ça.

1600 Puis le ComaxAT est également fort d'une bonne expérience depuis plusieurs années, une bonne réputation en région, je pense que les gros donneurs d'ordres ont pas de réticences à bien vouloir s'associer avec le ComaxAT.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 OK. Parce que dans une de vos recommandations, vous dites:

"Il est donc recommandé au promoteur de travailler avec la Société en négociant notamment un fonds de diversification économique..."

1610 **PAR M. GUY BARIL:**

Bien, dans le fond, comme un peu tout le monde le mentionne, c'est qu'il est important, naturellement de regarder ce qui va se passer après. Il y a différentes choses.

1615 Bon, premièrement, on sait que les mines, comme je disais tantôt, une mine qui rouvre, on sait qu'elle va fermer éventuellement. Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue ont une très forte réputation mondiale au niveau des mines, principalement peut-être les mines souterraines. Cette expertise-là qu'on va apprendre dans les prochaines années avec Osisko va possiblement nous permettre d'obtenir une aussi bonne réputation mondiale au niveau d'expertise, de
1620 connaissances et de tout ce que vous voulez au niveau des mines à ciel ouvert.

On ose espérer d'être capable à partir de ce moment-là d'être capable de profiter de ça.

1625 Naturellement beaucoup d'emplois, beaucoup d'emplois directs équivaut également à des emplois indirects. Donc c'est une forme de diversification économique également.

Alors on sait que quand une mine ferme, les entreprises de la région doivent s'adapter à ça, et puis on est capable de le faire avec de la diversification, et l'expertise qu'ils devraient nous donner, on va s'en tirer, il faut faire confiance aux gens de la région.

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce qu'il y a d'autres projets qui ont fait ce fonds-là et qui ont proposé des choses? Est-ce que vous avez des exemples? Parce que là, il y a d'autres promoteurs...

1635

PAR M. GUY BARIL:

Pas de cette envergure. Pas de cette envergure-là. On a travaillé...

1640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce genre d'entente là, dans le sens, le genre d'entente que vous aimeriez négocier avec la Société et Osisko pour créer un fonds de diversification, est-ce que vous en avez des exemples ailleurs?

1645

PAR M. GUY BARIL:

On n'a pas d'exemples ailleurs. On veut soutenir la Corporation de Malartic dans leurs négociations avec Osisko. C'est-à-dire qu'on a fait, nous, des ententes un peu différentes avec par exemple des contrats qu'on a eus avec Hydro-Québec, SEBJ, des grands donneurs d'ordres,
1650 mais outre l'Hydro-Québec, des grands projets en Abitibi-Témiscamingue, nous en avons pas eu des tonnes depuis un certain nombre d'années.

Donc on veut profiter de ce gros donneur d'ouvrage là pour essayer de mettre des bases solides.

1655

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Locat.

1660

PAR LE COMMISSAIRE:

Deux (2) questions assez rapides. La première fait suite à la dernière.

1665

Dans ce fonds de diversification, quel serait le montant idéal que vous souhaiteriez, on parle de quel niveau quand vous pensez à un fonds d'investissement?

PAR M. GUY BARIL:

1670

On n'a mis aucun montant encore sur la table. Ce qu'il faut regarder, c'est qu'on sait que ce projet-là va impacter premièrement les gens de Malartic. Donc la première chose, c'est de s'assurer que les gens de Malartic vont être satisfaits avec l'entente qu'ils vont obtenir avec les gens d'Osisko.

1675

Il faut spécifier également que ce gros projet va également avoir un certain impact sur la région.

Donc on veut voir s'il y a également une possibilité de considérer la région dans les négociations qu'ils vont avoir avec ce montant d'argent là.

1680

PAR LE COMMISSAIRE:

1685

Autre question! Vous parlez du fractionnement de lots. Ma question, c'était, quand vous parlez de ça, vous parlez de quel niveau de fractionnement de contrats de, je sais pas, moi, mettons quarante millions (40 M\$), on passe à cinq millions (5 M\$), et quel que soit le montant, un peu comment est-ce que se négocierait ce fractionnement?

PAR M. GUY BARIL:

1690

Il y a aucun montant qui est nécessairement encore une fois sur la table. Tout dépend du type d'entreprises que nous avons, la qualité des entreprises et quels sont leur maximum qu'ils sont capables d'aller chercher.

1695

Un contrat de cent millions (100 M\$), si nous avons la qualité des entreprises pour le faire, go, on y va avec des contrats de cent millions (100 M\$).

1700

Mais si c'est des contrats de deux (2 M\$) ou trois millions (3 M\$), parce que nos entreprises de la région qui sont dans ce type de domaine là particulier ont la capacité de faire des contrats de deux-trois millions (2 M\$-3 M\$), comment qu'on peut faire pour les morceler et les amener à des contrats de deux-trois millions (2 M\$-3 M\$) pour faire profiter les gens de la région!

1705

Donc c'est pour ça qu'on veut voir un peu ce qui s'en vient dans le futur, pour être capable de voir un peu quelles sont nos entreprises de la région les plus performantes qui seraient capables de participer à ce chantier.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1715

Maintenant, on va prendre une pause de quinze (15) minutes, on va être de retour à et trente-cinq (15 h 35).

1720

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
CLD VALLÉE-DE-L'OR**

1725

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si vous voulez, on va recommencer la séance!

1730

J'inviterais le représentant du CLD de la Vallée-de-l'Or.

PAR M. PIERRE DUFOUR:

Pierre Dufour, directeur général du CLD de la Vallée-de-l'Or.

1735

Donc c'est sûr et certain qu'on repassera pas le document qu'on vous a référé pour être ici aujourd'hui. Je pense qu'on est plus ici pour essayer de donner un petit aperçu, pour vous donner une chance de bien définir ce que sera votre décision.

1740

Donc économiquement, au niveau de Malartic, comme on le sait, au tournant des années deux mille, c'était une ville qui était en état qu'on pourrait appeler de dépression économique qui a duré jusqu'en 2004-2005, jusqu'à l'arrivée d'Osisko dans le décor, et a même été reconnue comme étant une ville qui était une ville monoindustrialisée dévitalisée par le gouvernement, donc a eu des sous pour se créer un comité de diversification et de développement économique pour de nouvelles orientations.

1745

Par rapport à ce document-là, il y a eu, si je me souviens bien, dans la première audience, à un moment donné, une question qui avait été demandée à monsieur Vezeau, est-ce qu'il y a un plan B! Et monsieur Vezeau avait dit, il y a pas vraiment de plan B.

1750

Et puis je pense qu'il faut bien comprendre un petit peu la teneur de cette situation-là et nous, le CLD, on est un partenaire économique à ce niveau-là, à ce volet-là.

1755

Dans ce qui a été travaillé avec cet argent-là pour essayer de trouver des nouvelles solutions, bien, il y a plusieurs choses qui ont été mises sur la table: développement de terrains industriels, résidentiels, "entrepreneurship", carrefour de services miniers, développement de l'axe récréotouristique et centre de santé d'excellence de santé mentale qui est à peu près le seul élément possiblement sur les cinq (5) mis de l'avant qui ne fait pas état de la présence d'Osisko dans le libellé finalement de ces articles-là.

1760

Parce que tous les autres, que ce soit de "l'entrepreneurship", développement de terrains, carrefour de services miniers, bien, si exemple, on lit bien le carrefour de services miniers, c'est: plusieurs projets miniers ont vu ou verront le jour dans le secteur de Malartic au cours des prochaines années, tels que le projet Lapa, Goldex et Osisko. Le développement de l'exploitation de ces projets miniers a des répercussions importantes sur l'économie locale.

1765

Donc "l'entrepreneurship", c'est la même chose, "l'entrepreneurship", qu'on pense qui peut se créer va être rattaché à Osisko, au développement d'Osisko.

1770 Les développements industriels et potentiels, on le sait, on le voit très bien, il y a une pancarte de IGA entre autres qui annonce une ouverture de magasin qui va être là d'ici la fin de 2009.

1775 Bon, tout est relié à cette présence-là d'Osisko, ce qui crée une plus-value économique pour le secteur de Malartic et naturellement, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

1780 Donc ce que ça donne, l'arrivée d'Osisko dans le décor, pour une ville comme Malartic, et ça, peu de villes monoindustrialisées ont la chance d'avoir un projet de quinze (15) années, entre dix (10) et quinze (15) ans pour se redéfinir une enveloppe économique pour être capable de voir à son développement, une fois que la minière sera terminée.

1785 Et c'est juste, je pense, le seul danger là-dedans, c'est de ne pas dormir sur ce projet-là. Il faut justement que tous les acteurs économiques, autant environnementaliste, économique, municipal, s'assoient ensemble pour essayer pendant ce quinze (15) ans-là à trouver des solutions pour le futur de Malartic, une fois que la mine sera terminée.

1790 Et ça, je pense que c'est le point qui, pour nous, est important. C'est d'essayer de trouver une méthode pour avoir des projets structurants qui vont suivre la grande entreprise finalement.

1795 Hier, je crois que vous avez eu la Chambre de commerce de Val-d'Or qui vous a présenté entre autres le comité de surveillance qui existe à Porcupine sur le projet entre autres de Timmins, bien, c'est ça, c'est un projet où ce que les gens essaient de travailler "win-win", à trouver des solutions gagnantes autant pour la minière que pour les gens qui y vivent et qui vivent la situation.

1800 Par rapport à ça, nous, au niveau du CLD, ce qu'on mentionne, c'est qu'on ne dit pas que l'industrie minière doit avoir carte blanche pour faire ce qu'elle veut, mais elle est un élément important du développement témiscabitié depuis toujours, depuis la fondation de l'Abitibi. Et si à un moment donné, on n'est pas capable de comprendre que les mines font partie de notre paysage, on a un problème, parce qu'à un moment donné, c'est un peu comme la situation de la roue! C'est certain que si on n'aurait pas inventé la roue, bien, les paysages vierges comme on les connaissait avant la roue, bien, existeraient encore.

1805 Donc à un moment donné, il faut comprendre qu'on est dans un secteur ou, si on peut dire, dans une vie économique qui a un vécu, qui a eu un passé, il faut regarder vers l'avenir quelles sont les solutions à moyen terme, court terme, pour être capable d'arriver à un projet structurant pour l'ensemble de la collectivité.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Merci beaucoup. Vous, vous êtes directeur général?

PAR M. PIERRE DUFOUR:

1815

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Le CLD, il est impliqué comment par rapport au Comité de maximisation qu'on a vu tout à l'heure, par rapport à la Société de développement de Malartic?

Comment vous vous positionnez pour justement établir avec la Ville ou Osisko ou d'autres un plan? Est-ce que vous avez parlé d'actions qui pourraient être prises?

1825

PAR M. PIERRE DUFOUR:

Bien nous, on est, comment dire, une portion de l'échiquier financier. Donc on peut subvenir à des projets financièrement par différents programmes qui existent, les mêmes programmes qui existent à travers l'ensemble des CLD du Québec.

1830

On est là naturellement sur le comité de diversification à essayer de trouver des orientations. Qu'on parle peut-être d'associer à avoir à créer un festival western qui existe déjà ici mais avec des vraies infrastructures comme Saint-Tite, exemple, ça, c'est des choses potentielles qu'on est en train de regarder voir.

1835

Et on dit toujours, bien, il faut se servir du quinze (15) ans de vie d'Osisko pour être capable de mettre Osisko en partenariat avec nous naturellement, avec le comité de diversification, puis de voir à ce que ce soit un projet qui soulève socialement et "communautairement" l'ensemble de la population de Malartic.

1840

Donc ça, c'est certain que c'est des faits comme ça qu'on essaie de voir, des opportunités qu'on doit essayer d'attacher durant les quinze (15) belles années économiques qu'il y aura ici, ce qui est pas donné à toutes les villes monoindustrielles, d'avoir ce type de chance là présentement dans la situation économique d'aujourd'hui.

1845

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis un comité de diversification comme le vôtre aurait besoin de combien de sous?

1850 **PAR M. PIERRE DUFOUR:**

Bien, naturellement qu'il y a déjà, comme je vous disais, une portion que le gouvernement nous donne, mais c'est certain que c'est une portion beaucoup plus qui est adaptée pour la main-d'œuvre, pour être capable de faire rouler ce comité-là, avec un genre de coordonnateur, des gens qui sont capables de mettre en place un petit peu des relations, tout ça.

1855 Mais c'est certain que c'est une facette qu'on a regardée l'autre jour justement avec le maire Vezeau de voir à si le projet décolle, de s'asseoir avec Osisko pour que ce comité-là ait le support financier de la minière.

1860 Mais il n'y a pas rien aucunement d'entrepris jusqu'à maintenant, au moment où on se parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 OK. Donc il y a pas de sou d'engagé, il y a pas de promesse non plus?

PAR M. PIERRE DUFOUR:

1870 Il y a pas de demande, premièrement, qui a été faite à Osisko dans ce sens-là, mais c'est certain que c'est une facette qu'on disait, une fois qu'auront passé les attestations ou quoi que ce soit au niveau du BAPE, etc., bien, c'est certainement une facette qui est envisagée pour le futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Mais actuellement, sans Osisko, est-ce que vous avez des sous?

PAR M. PIERRE DUFOUR:

1880 Oui. Sans Osisko, on a une aide gouvernementale qui vient du ministère des Affaires municipales, et cette aide-là, comme je vous dis, elle ne peut pas soulever de projet, mais elle peut mettre en plan des orientations, des pistes de solution, comme on le sait, la confection de documents, la préparation de choses pour être capable d'arriver à des projets concrets.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Le comité est formé de qui, le comité de diversification?

PAR M. PIERRE DUFOUR:

1890

Il y a les gens de la Ville entre autres. Il y a aussi les gens de la SDEM que vous allez avoir, j'ai vu sur le "routing", qu'ils vont venir vous entretenir, je pense que c'est demain, et naturellement, il y a des gens du CLD.

1895

Donc c'est quand même des instances économiques sur le secteur et naturellement, il y a, si on peut appeler ça le grand frère, les gens de la MRC qui sont là aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Merci beaucoup.

PAR M. PIERRE DUFOUR:

1905

Merci.

MARCEL CÔTÉ

1910

PAR LE PRÉSIDENT:

Notre prochain intervenant serait monsieur Marcel Côté.

Monsieur Côté bonjour.

1915

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

1920

Alors ça me fait grandement plaisir d'être ici. Mes parents sont arrivés à Malartic en 1938 et en vingt-cinq (25) ans, ils ont élevé une famille de six (6) enfants à Malartic dont moi, et j'ai grandi ici, de 42 à 62. J'y ai acquis mes valeurs, j'ai fait mon éducation, et comme beaucoup de jeunes de la région, je suis parti à l'âge de vingt (20) ans, d'abord pour faire mes études à l'Université d'Ottawa, comme la plupart des gens d'ici allaient et ensuite, j'ai été aux États-Unis.

1925

À la fin de mes études, je suis rentré au Québec et comme l'UQAT n'était pas encore fondée, c'est à l'Université de Sherbrooke que je me suis retrouvé.

1930

Six (6) ans plus tard, j'ai fondé SECOR qui est devenue la plus grande entreprise de consultation en gestion au Canada. Puis il faut noter aussi que Laurent Chartier qui est un autre citoyen résident de Malartic, on a grandi ensemble, a dirigé, a bâti, a fait grandir CFC, le Groupe CFC qui est la deuxième plus grande firme de consultants au Québec, les deux (2) plus grandes.

Puis il y avait un troisième de ma génération, un nommé Patry qui a bâti une autre grande firme d'ingénieurs. C'est les entrepreneurs qu'on a faits à Malartic.

Malheureusement, on a tout fait ça à Montréal et à Québec.

1935

Je suis revenu à Malartic au fil des ans pour voir des parents, des amis, et j'ai vu Malartic malheureusement décliner. Décliner un peu avec les mines qui peu à peu se sont fermées et l'industrie de la forêt a pris la relève pendant peut-être une vingtaine d'années ou une trentaine d'années, mais finalement, l'an dernier ou il y a deux (2) ans, la dernière industrie qui était Domtar a fermé ses portes.

1940

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe, début, "Malartic aujourd'hui...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, cinquième ligne, "... des services collectifs.")

1945

Et si vous étiez venu ici il y a deux (2) ans, trois (3) ans, avant que Osisko commence à avoir un impact à Malartic, vous auriez vu ce que c'est qu'une ville dont l'assiette fiscale, dont les revenus propres, une ville qui a un taux de dépendance, l'un des plus élevés au Québec, qu'est-ce que ça veut dire en termes de services collectifs.

1950

C'est une ville où est-ce que les gens sont fiers, sont dignes, mais ils n'ont pas les moyens de se payer ce qu'on prend pour acquis dans beaucoup d'autres villes.

1955

Est-ce que vraiment c'est le sort qu'on veut pour la ville qui nous a vus naître, et essentiellement pourquoi, parce qu'il n'y a plus de moteur économique, parce qu'il y a plus de base économique.

1960

J'ai pris connaissance du projet Osisko vers 2005-2006 par des amis, lorsque Osisko a commencé à forer dans le coin, et j'ai communiqué personnellement avec les dirigeants d'Osisko que je connaissais pas, mais j'ai pris le téléphone, puis j'ai dit, je dois vous connaître, et effectivement, j'ai fait des relations, puis ils m'ont parlé de leur projet.

1965

Évidemment, ça m'intéressait parce que c'était ma ville, il y avait beaucoup d'anciens de Cambior, puis j'ai toujours été intéressé à Cambior lorsque j'ai travaillé en 86 au bureau du premier ministre du Québec, j'étais responsable du dossier qui a donné naissance à Cambior.

Parce que je venais d'Abitibi, en passant, c'est pour ça que Cambior, au début, le siège social était à Val-d'Or, c'est qu'on s'est arrangé pour l'amener ici.

1970

Mais peu de gens savent que la mine d'Osisko a été découverte à Québec dans les bureaux du ministère des Ressources naturelles par un prospecteur de la nouvelle école, Robert

Wares, qui a étudié à fond les profils géologiques du sol québécois pour essayer de trouver où étaient les sites à haut potentiel.

1975

Et c'est après quelques années d'analyse qu'il est arrivé à la conclusion qu'il y avait à Malartic, sur les anciens territoires de la Canadian, un peu au sud de la faille, un gisement résiduel de premier ordre, et c'est là qu'il a intéressé Osisko, puis c'est comme ça que le projet est né.

1980

Donc soixante-dix (70) ans après sa fondation, Malartic pourrait renaître avec ce projet-là, grâce à la reprise des activités minières, des emplois solides seront créés, puis je vais vous faire grâce de tous les chiffres à cet égard-là, mais ça permettra à Malartic et aux gens de Malartic de retrouver leur place comme des citoyens dans une communauté où il y a une raison d'être économique d'y être et d'y rester et où on ne vit pas simplement à cause de dépendances et de transferts.

1985

Et ça, c'est important pour la dignité d'une ville, c'est important pour la vitalité d'une communauté.

1990

Osisko, évidemment, sera pas une mine comme les autres. Pendant les étés de ma jeunesse, quand j'étais étudiant, j'ai travaillé à la Canadian, un (1) an en surface, d'ailleurs sur les parcs de résidus, trois (3) ans dans le moulin, puis un (1) an sous terre, puis tous mes amis d'enfance travaillaient dans les mines. J'ai des amis qui sont morts, je me souviens de mon meilleur ami, Come Gill est mort alors que j'avais dix-huit (18) ans, puis il travaillait dans la mine, puis il travaillait à la East, il y a eu un éboulis et il est mort.

1995

Les mines étaient au cœur de notre vie. Les quarts de travail ponctuaient le rythme de la journée. À trois heures et quart (3 h ¼), tout sautait, parce que c'était l'explosion. À la journée longue, on entendait d'ailleurs les compresseurs de la Canadian. Les mines, c'était très présent dans notre communauté.

2000

La mine que planifie Osisko sera très différente. Elle est à ciel ouvert, elle va être de loin plus sécuritaire, elle va être moins bruyante, mais elle soulève des controverses. Et comme quelqu'un qui a grandi ici, comme quelqu'un qui aime bien cette ville, je voudrais adresser certains sujets.

2005

D'abord la relocalisation du quartier sud, la fosse, les résidus et enfin, l'impact des opérations sur la communauté! Je voudrais les mettre en perspective, car tout développement, que ce soit une ville, une route, une usine ou une mine, implique des compromis de part et d'autre.

2010

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, septième ligne, "Le BAPE a d'ailleurs...")

2015

FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième paragraphe, fin, "... cette ville.")

2020 D'abord parlons du quartier sud! Un quartier qu'on a voulu par le passé déménager, un quartier qui vit sur un terrain qui est à toutes fins pratiques miné, un quartier d'ailleurs qui est pas nécessairement le plus beau de la ville, qui est un des plus vieux de la ville, où est-ce que beaucoup de maisons n'ont pas de solage, où est-ce que beaucoup de maisons n'ont pas été entretenues, et compte tenu des conditions économiques de Malartic, c'est un quartier où est-ce qu'on a peut-être pas maintenu la qualité du bâti, et dans ce sens-là, l'arrivée d'Osisko, pour les résidents du quartier, est sûrement un grand bénéfice, parce qu'ils vont être capables de

2025 redéménager leur maison, de les reconstruire, de donner des solages, au moins des solages, de leur donner une structure, de faire les réparations qui s'imposent.

2030 J'ai fait mon école primaire ici, j'ai même servi la messe ici lorsque l'église de Malartic a brûlé, ça a été l'église pendant deux (2) ans, ça ici, et c'est ici que j'ai appris à servir la messe.

J'ai été à l'École Renaud, j'ai été à l'École Saint-Martin de l'autre côté, et je suis certain que ce qu'on va construire là-bas va être de loin supérieur. Ça va être de loin supérieur en termes de normes techniques, en termes de normes environnementales, en termes de chauffage, en termes d'éclairage, mais aussi en termes d'espace, etc. La communauté va être

2035 beaucoup mieux équipée avec les nouveaux équipements.

Il y a pas de doute qu'il y a des résidents du quartier sud qui sont attachés à leur quartier. Il y en a qui aimeront pas le prix qu'on va se faire offrir, mais sur deux cents (200) habitants, il va toujours y en avoir à la fin un certain pourcentage qui va dire, c'est pas assez.

2040

Et ça, je veux pas m'immiscer là-dedans. Des divergences pécuniaires de cet ordre-là ne devraient pas entacher ou arrêter un projet d'avenir pour la ville de Malartic.

2045 Il faut se souvenir que lorsque Malartic a été constituée, on a déménagé la ville de Roc d'Or, le village de Roc d'Or ou le quartier de Roc d'Or, et je me souviens que dans notre enfance, on en parlait tout le temps. Puis ça a toujours été une bonne affaire d'avoir déménagé le quartier de Roc d'Or. Et je suis certain que dans cinq (5) ans d'ici, on va dire la même chose pour le quartier sud.

2050 Parce que le quartier qu'ils sont en train de construire là-bas, il s'agit d'aller voir, c'est un quartier qui est totalement très différent du quartier qui, de toute façon, était condamné. Une bonne fois, le gouvernement serait intervenu et aurait dit, en fait pour une bonne partie du quartier sud, vous devez déménager, parce que c'est pas sécuritaire.

2055 Parlons maintenant de la fosse! Un kilomètre et demi carré (1 ½ km²), soit la superficie d'un petit lac, comme il y en a des milliers en Abitibi, et qui va être aux abords du centre-ville, parce qu'éventuellement, ça va devenir un lac. Ça va devenir comme à Rouyn, aux abords du

centre-ville, peut-être qu'on va avoir une meilleure eau, parce que c'est un lac qui va être moins pollué que le lac Osisko à Rouyn.

2060

Le seul inconvénient, c'est que ça va prendre un certain temps pour l'envoyer, et c'est selon le scénario de base, mais tout peut arriver. Peut-être qu'on va décider de remplir une partie du site avec du terre-plein ou des choses de la sorte, je le sais pas, mais sinon, ça va prendre vingt-vingt-cinq (20-25) ans, mais éventuellement, ça va être un lac avec derrière une montagne ou une colline.

2065

Et il faut pas penser que ça va être nécessairement mauvais pour Malartic. On dit que c'est une fosse, mais une fosse qui est remplie, c'est un lac. Et c'est ça qu'on va avoir à Malartic.

2070

Et entre-temps, ça va être emmuré par un talus qui va être boisé et qui va faire qu'on va séparer la fosse de la ville, et on a une fosse en s'en venant à Val-d'Or, à la mine Sigma, alors c'est un portrait totalement différent. Au lieu d'être immédiatement sur le bord de la route, il va y avoir un immense talus, il va y avoir, en fait, trois-quatre cents pieds (300 pi-400 pi) qui vont nous séparer de la fosse, et elle va être invisible.

2075

C'est sûr que les accords avec la mine doivent prévoir son réaménagement. Mais je peux pas comprendre qu'en 2009, avec le cadre réglementaire qu'on a, avec les gouvernements, avec nos fonctionnaires, on n'est pas capable d'avoir un cadre réglementaire qui n'assure pas la réhabilitation et les fonds.

2080

D'ailleurs il y a dans la loi, dans les règlements, des mesures qui sont prises, des mesures qui me semblent adéquates; si elles semblent pas adéquates, pourquoi qu'elles l'étaient il y a deux (2) ans, puis soudainement ne le deviennent pas, ne le seraient pas!

2085

Le parc à résidus, le troisième élément, et la halde à stériles auront une permanence plus grande. Ils vont occuper un espace actuellement peu accessible et moi, je dois avouer que l'année passée, j'ai été peut-être pour la première fois de ma vie dans le quartier, alors que j'ai passé toute ma jeunesse ici, on n'allait jamais de ce côté-là, on se promenait toujours, en fait, de l'autre côté de la ville où est construit le nouveau quartier.

2090

C'est un quartier qui a toujours été inaccessible pour toutes sortes de raisons, et je vais laisser le soin aux spécialistes de se prononcer sur le traitement des nouveaux résidus miniers qui vont, j'en suis sûr, respecter les normes de stockage d'aujourd'hui.

2095

Mais encore là, la restauration du site orphelin de la East Malartic, le reboisement de ce site-là va être une amélioration par rapport à la situation actuelle.

2100

On peut faire toutes sortes de théories, puis dire, si on n'a pas Osisko, bien, probablement que le gouvernement ne le reboisera pas. Ça fait longtemps qu'il aurait pu le traiter, ce site-là, puis si vous vous promenez en avion au-dessus de l'Abitibi, il y en a beaucoup.

On a la chance ici d'en avoir un qui va être retraité, quelles que soient les belles intentions d'un peu tout le monde. Ça fait qu'il y a une société qui va s'en occuper, qui va le retraiter avec les nouvelles technologies.

2105 Quant à la montagne, avec la halde à stériles, elle sera pas plus grosse que, je sais pas, moi, les montagnes à Louvicourt ou encore plus petites que ce qu'on voit à Joannès en s'en allant vers Rouyn.

2110 Donc c'est pas nécessairement un grand changement dans la topographie de la région. C'est sûr qu'entre-temps, on va exploiter une mine, on va donner de l'emploi pour faire vivre peut-être cinq cents-six cents-sept cents (500-600-700) travailleurs qui, par leurs achats, vont en faire vivre peut-être un autre deux cents-trois cents (200-300). Au lieu d'avoir une rue Royale où les magasins sont à moitié bardés, les magasins vont être ouverts. Les gens vont vivre dans leur ville.

2115 Et ça, ça va être un changement. Et le prix à payer, c'est d'avoir pendant un certain temps un chantier à un kilomètre (1 km) à peu près du centre-ville.

2120 Vivre près d'une mine en effraie certains, surtout des gens qui ont jamais vécu ça. Mais je dois dire que les citoyens des grandes villes vivent avec plus de poussières, puis même les poussières que l'on parle ici, c'est sûr que moi, au centre-ville de Montréal, j'en ai beaucoup plus, puis au centre-ville de Québec, vous en avez beaucoup plus. Le niveau de pollution dans les grandes villes est rien comparé à ce que ça va être ici.

2125 Le niveau de bruit dans les grandes villes, le bruit de fond dans une grande ville est beaucoup plus élevé que le bruit qu'on va entendre ici. Si on compare la qualité de vie des citoyens qui sont ici, la tranquillité et le bruit par rapport à ce qu'on a dans les grandes villes, alors que j'ai, moi, à peu près, je sais pas, à tous les dix (10) minutes le soir, il y a un avion qui passe au-dessus de chez nous, puis on l'entend du moment qu'il y a un peu d'humidité dans l'air, 2130 c'est sûr que c'est beaucoup plus bruyant. Pourtant, on l'accepte.

Les gens qui ne sont pas de Malartic peuvent monter en épingle les bruits, les poussières possibles, mais encore là, le gouvernement a des normes, des normes qui vont être respectées, qui vont être suivies.

2135 Il y a d'autres sources d'inquiétudes, vous avez mentionné, puis je voudrais bien sortir de mon texte, moi, je suis un des experts au Québec en développement économique régional. J'ai écrit deux (2) livres là-dessus.

2140 Qu'est-ce qui arrive dans les villes monoindustrielles lorsque l'industrie ferme ou la mine ferme, la ville ferme. Parce que si on n'a pas préparé, comme a dit monsieur Dufour que je connais pas, que j'ai entendu pour la première fois, mais qui a vraiment mis le doigt là-dessus, la diversification d'une ville, ça se prépare avant que l'industrie de base ferme.

2145 Lorsque l'industrie ferme, généralement il reste plus dans la ville de ressources humaines, de talents pour réinventer la ville. Et on peut mettre des centaines de millions, puis il y a beaucoup de cas documentés d'échec monumental, avec des gros fonds, pour essayer de recréer quelque chose, une fois que l'industrie de base a cessé.

2150 Si vous voulez diversifier Malartic, vous allez commencer la diversification au jour 1, et vous allez faire la diversification pendant quinze (15) ans. C'est comme ça que Val-d'Or, c'est comme ça que Rouyn-Noranda ont réussi à se transformer. Parce qu'autour des mines originales, il s'est bâti tout un ensemble d'activités économiques. Dans les deux (2) cas, les mines originales sont disparues, il a resté de l'activité économique.

2155 Chibougamau, très différent. Matagami, très différent. Miquelon, très différent. Puis on peut en nommer d'autres villes. Schefferville, la ville est disparue, parce qu'on n'a pas préparé la diversification.

2160 Et on prépare pas la diversification avec de l'argent, on prépare ça avec des entrepreneurs. Je crois, moi, le fonds Essor Malartic devrait rester ce qu'il est, une fondation communautaire, comme la Fondation communautaire de Québec, ou celle de Montréal, se concentrer sur des objectifs communautaires.

2165 Si on veut faire de la diversification économique, il va falloir qu'on ait de l'animation que font les CLD qui font bien ça.

2170 Il y a au Québec une structure de financement pour des projets de développement économique qui est quand même classifiée comme les meilleures au Canada, et ils sont très actifs à Val-d'Or, à Rouyn, à Malartic, et je pense pas qu'on ait besoin d'argent nécessairement additionnel pendant la durée de la vie de la mine.

2175 Ce qu'on veut d'Osisko, c'est qu'il achète ici, qu'il utilise les entrepreneurs locaux. Si vous avez une recommandation à faire, c'est pas qu'il mette cinquante millions (50 M\$) à côté pour donner de l'argent à des entrepreneurs, c'est qu'il donne des contrats à des entrepreneurs.

Ce qui fait vivre des entreprises, ce qui met au monde des entreprises, c'est des contrats. Et les exemples de diversification réussie, c'est lorsque autour de l'industrie de base ont essaimé des entreprises qui graduellement ont acquis leur indépendance.

2180 Je voudrais, en terminant, dire que c'est sûr qu'il y a des sources d'inquiétudes, mais le projet d'Osisko, c'est d'abord un projet pour les Malarticois, et c'est eux autres qui vont avoir à balancer, puis à vivre avec les compromis entre l'économique et l'environnement. Eux d'abord et avant tout.

2185 Les citoyens de Montréal, les citoyens de Québec, les citoyens de l'ensemble du Québec, si notre cadre juridique est pas actuellement capable d'accepter une structure comme une mine à

ciel ouvert, bien, ils vont avoir autant de misère avec un aéroport qui a une emprise environnementale beaucoup plus importante qu'on peut l'avoir, même une mine à ciel ouvert.

2190 Je crois que les gens de Malartic doivent être en mesure d'apprécier. Je peux vous dire qu'en très grande majorité, les gens de Malartic sont fortement derrière ce projet-là, parce que ça leur donne de la dignité. Ça leur donne de la liberté d'avoir des emplois, et entre la liberté d'avoir des emplois puis la dignité et essentiellement essayer de quémander toujours des projets, je peux vous dire que les gens vont choisir la dignité puis la liberté, puis c'est ce que Osisko arrive.

2195 Osisko, si vous regardez, puis si vous circulez dans le monde minier, réunit peut-être pas les meilleurs mais parmi les meilleurs du monde minier québécois. C'est des gens d'ici, on peut leur parler, je suis certain qu'on serait capable de s'assurer qu'ils vont s'insérer dans le milieu communautaire malarticois, qu'ils vont donner à ce que les gens d'abord s'y attendent d'une
2200 entreprise, c'est-à-dire des emplois et un respect de l'environnement, un respect du milieu.

Les citoyens de Malartic ont le droit de renouveler leur base économique, c'est une chance inespérée que ça arrive. Il y a d'autres villes qui n'ont pas cette chance-là, puis finalement vont s'étioler. Malartic, on construit une école où est-ce qu'il y a plus de place dans la
2205 nouvelle école qu'il y en a ici à l'école primaire, et ça, ça veut dire qu'on a confiance dans l'avenir. On va être capable d'élever des familles, puis je peux vous dire qu'on reçoit des bonnes éducations, puis c'est une très bonne ville pour grandir, pour avoir des valeurs, à Malartic.

2210 Mais pour ça, il faut que notre père travaille, puis il faut que notre mère travaille. Et c'est une valeur peut-être économique, mais c'est une valeur qui est très importante dans une société.

C'est tout ce que je voulais dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Merci beaucoup. J'aimerais revenir un peu sur votre expertise de relance par rapport à une ville monoindustrielle.

2220 Vous disiez tantôt qu'une chose importante, c'était de donner des contrats, de faire en sorte que l'activité se développe autour de Malartic, que Osisko fasse affaire avec les gens à proximité.

2225 Ça, ça va bien, parce qu'à ce moment-là, si on donne des contrats à des gens d'ici, les gens vivent de ces contrats-là, vont se rentabiliser, vont devenir plus autonomes, vous avez utilisé ce mot-là aussi tout à l'heure, mais après ça, après quinze (15) ans, si vous avez écrit un livre là-dessus, est-ce que le devenir de Malartic, en termes de stratégie de diversification, quand vous dites que ça part à partir de l'année 1, certains ont parlé de créneau d'excellence ou de champs bien particuliers qu'on pourrait développer, ce serait quoi, ça, une stratégie de diversification?

2230 **PAR M. MARCEL CÔTÉ:**

Bon d'abord, je vais vous envoyer une copie de mon livre. J'ai écrit un livre, puis dans le fond, implicitement, Malartic est un peu l'exemple.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je serais bien intéressé.

2240 **PAR M. MARCEL CÔTÉ:**

Les villes que j'ai connues ici – c'est un livre qui est écrit en anglais, qui s'adresse à un grand public, qui a été publié par un éditeur américain, mais vous allez reconnaître l'Abitibi.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous nous donner les données exactes, on va l'acheter, puis on va se le procurer!

2250 **PAR M. MARCEL CÔTÉ:**

D'abord c'est pas de donner les contrats à des individus, c'est de donner des contrats à des entreprises. Parce que c'est une entreprise après ça qui va trouver sa voie, qui va commencer, qui va devenir, qui va se lancer dans la machinerie. Voyez-vous, prenez par exemple à Malartic, il va y avoir beaucoup de mécanique. Il va y avoir des camions, il va y avoir beaucoup d'équipements, ainsi de suite. Il va y avoir beaucoup de réparations, beaucoup d'entretien.

2260 Ça va probablement être donné de plus en plus en sous-traitance avec des entreprises d'ici ou des entreprises de Val-d'Or, mais certainement des entreprises qui vont s'installer à Malartic, juste à côté de la mine, puis l'entrepreneur va aller se bâtir une maison sur la côte en haut derrière le golf. Puis là, il va commencer à engager du monde, puis après ça, il va commencer à vendre à Rouyn, puis après ça, il va vendre à Timmins, puis il va aller vendre à Sudbury, puis il va commencer à amener de la nouvelle activité économique à Malartic qui n'est plus tributaire de la mine.

2265 Lorsque la mine va fermer, il va continuer à travailler avec ses autres clients qui sont en dehors de Malartic. Il y a quelqu'un qui était, le monsieur qui a parlé de la compagnie de "drillage", elle a dû commencer à Malartic ou à Val-d'Or à faire du "drillage" ici, du forage ici, mais là, il est rendu qu'il en fait jusqu'à Sudbury, puis il dit qu'il en fait même cinq pour cent (5 %) en dehors du Canada.

2270 Mais son siège social est à Val-d'Or, puis il est en train graduellement d'amener de la nouvelle activité économique. C'est comme ça que ça se fait, une ville.

2275 C'est par développement progressif d'activités. Ce que permet Osisko, c'est d'ancrer pendant quinze (15) ans, peut-être que ça va durer vingt (20) ans, c'est le scénario de base qui est quinze (15) ans, probablement que ça va durer un peu plus longtemps, mais c'est quand même limité. Des mines, par définition, c'est limité, puis lorsque ça ferme, ça ferme. Il faut juste qu'on ait les argents nécessaires pour réhabiliter le site.

2280 Mais après ça, c'est ce que ça va avoir laissé durant sa vie, créé durant sa vie qui est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2290 Moi, j'aurais une question concernant justement cet aspect d'aide ou de développement potentiel pour préparer Osisko s'il y a lieu. Est-ce qu'il y a quand même pas, vous dites que bon, l'important c'est que Osisko donne du travail à des entreprises, mais est-ce qu'il y a des organismes, vous pensez, un organisme qui pourrait un peu coordonner ou soutenir une telle activité? Qu'est-ce que vous identifieriez?

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2295 On a quand même au Québec tout un bon réseau d'animation de développement économique. Ça fait longtemps qu'on travaille là-dessus. Vous avez les CLD, vous avez les organisations, et regardez, vous avez eu un comité sur la maximisation des retombées économiques. Du moment qu'il y a un grand projet, ça se forme quasi automatiquement; il y a des organisations, ils ont leur financement, puis ils s'organisent.

2300 Après ça, il y a un fier régional ici, alors ils sont capables d'avoir des fonds s'ils veulent partir des entreprises. Après ça, il y a un programme d'Investissement Québec.

2305 Et il y a beaucoup, en somme, de structures déjà en place, puis à côté de Malartic, vous avez Val-d'Or qui veut se développer, vous avez Rouyn, Amos. Tout le monde a des projets de développement économique. Malartic va s'imbriquer là-dedans.

2310 Ce que vous avez besoin, s'il y a une chose, puis ça, ça se donne, mais par contre, les signes avant-coureurs sont bons, c'est que la mine ait une attitude d'ouverture face à la communauté. Parce qu'encore là, le meilleur ingrédient pour partir des entreprises, c'est de dire, écoutez, êtes-vous capable de "bidder" ou de mettre une soumission sur ce contrat-là puis remplir ce contrat-là! Et c'est ça qui donne naissance à des nouvelles entreprises.

2315 Puis après ça, il y en a d'autres qui vont y aller. C'est sûr qu'en parallèle, on va faire du tourisme, il y a des projets de tourisme en Abitibi. Moi, je suis impliqué là-dedans, puis il y a beaucoup de gens de Malartic qui m'appellent, puis de Val-d'Or qui m'appellent, pour soutenir des projets touristiques. C'est pas ça qui manque, puis il y a des structures, puis il va y en avoir à Malartic des projets touristiques, parce qu'il y a beaucoup de lacs, il y a beaucoup de forêts.

2320 Mais ultimement, les projets payants, c'est pas dans le tourisme, c'est dans l'industrie, et reliés ici, c'est dans le secteur primaire et dans la transformation et dans le soutien, dans le service aux industries primaires.

2325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans votre présentation, vous indiquez que bon, vous connaissez les anciens de Cambior, vous étiez là au point de départ pour la formation; on sait bien qu'à présent, Cambior n'existe plus tout à fait comme c'était, enfin!

2330 **PAR M. MARCEL CÔTÉ:**

C'est vendu.

2335 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors donc, la question qu'on peut se poser ici avec Osisko, qu'est-ce qui se passerait si Osisko était vendue?

2340 **PAR M. MARCEL CÔTÉ:**

Bien, non, Osisko, regardez...

PAR LE COMMISSAIRE:

2345 Est-ce que c'est une possibilité, un?

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2350 Oui, c'est une possibilité.

PAR LE COMMISSAIRE:

2355 Et deux, est-ce que vous voyez ça comme un problème potentiel?

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2360 C'est peut être un problème, par contre de nos jours, les sociétés, surtout une mine qui est exploitée à ciel ouvert, ils peuvent pas être en guerre contre leur environnement. Ils peuvent être indifférents face à leur environnement, face à leur environnement communautaire, mais ils peuvent pas être en guerre. Ils doivent respecter les lois, les exploitants, surtout les grandes entreprises, et si Osisko était achetée, elle serait achetée par une grande entreprise, par une des quatre-cinq (4-5) grandes minières mondiales qui voudrait respecter les normes québécoises.

2365 Il y a des cas, regardez dans le cas d'Alcan, ce que le gouvernement voyait venir, la possibilité d'Alcan. Et ils ont mis ce qu'on appelle un contrat de continuité, c'est-à-dire un engagement formel par Alcan et par les administrateurs d'Alcan qu'un ensemble de choses serait respecté, quelle que soit la propriété de l'entreprise.

2370 Et ce contrat de continuité là va durer autant que Alcan va être au Québec.

2375 On pourrait faire ça dans le cas d'une mine ici. Je sais pas si c'est nécessaire. Normalement, regardez les minières québécoises, je dois dire que je me suis pas trop intéressé, puis je vous parle pas en connaissance de fait, quant aux grandes sociétés minières internationales qui sont présentes au Québec, est-ce que ce sont des citoyens corporatifs, pas de bons citoyens, je crois qu'ils le sont, mais est-ce qu'ils sont des citoyens corporatifs modèles!

2380 Je connais un peu Iron Ore, puis je pense que Iron Ore, autant à Wabush, à Terre-Neuve qu'à Sept-Îles, est assez bien vue, mais je peux pas parler en connaissance de cause quant à leur engagement face aux communautés.

2385 Mais il y a pas de doute qu'une société minière qui sait qui est là pour quinze-vingt (15-20) ans devrait contribuer à préparer son après. Et elle le prépare d'abord et avant tout en s'impliquant économiquement dans la communauté. Pas en donnant de l'argent, en s'impliquant économiquement en communauté.

S'ils veulent donner de l'argent, qu'ils le donnent à Essor Malartic qui va s'occuper des activités communautaires.

2390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez parlé de l'attitude de la compagnie par rapport à la communauté, vous avez aussi parlé que c'est un projet qui peut être rassembleur, mais comment apaiser les inquiétudes de certains Malarticois?

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2400

D'abord votre devoir, c'est de soupeser clairement l'opinion publique malarticoise.

2405

C'est sûr que vous aurez jamais, d'après moi, cent pour cent (100 %) des gens derrière le projet. Il y en a d'office qui sont contre. Moi, je suis un peu de même, j'arrive quelque part, les gens disent oui, j'ai tendance à dire non! Puis il y en a dans une société.

Alors c'est sûr qu'il va y avoir des gens qui vont se faire traîner en bout de piste pour donner l'adhésion.

2410

Lorsqu'on s'occupe du bien public, il faut qu'on s'assure qu'on tombe pas dans le dénominateur commun le plus bas.

2415

Et dans ce sens-là, il y a des Malarticois qui s'inquiètent, mais il faut par contre qu'on mette en évidence les contributions positives qui sont associées à ça, et aussi le fait que l'entreprise va prendre des engagements et va les respecter. Et que si elle ne les respecte pas, on a un cadre au Québec, on est une société de droit, pour amener les entreprises à respecter. Et je crois qu'elles vont le faire, la majorité des entreprises respecte, à très grande majorité respecte leur engagement.

2420

PAR LE PRÉSIDENT:

Rapidement, parce qu'on a étiré beaucoup notre temps!

2425

Dans votre mémoire, vous parlez que les mines à ciel ouvert, c'est plus sécuritaire. Avez-vous des sources?

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2430

Non. Ça va être plus sécuritaire que les anciennes mines, non. Dans ce sens-là, c'est que les mines que j'ai connues. Je peux pas, je suis pas un expert.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

OK, c'est parce que je voyais ça.

Donc si vous pouviez...

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2440

Mais je vais vous donner sur le développement économique, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Si vous pouviez donner les références à madame Lacoursière, puis le Bureau va prendre les dispositions pour prendre l'information.

PAR M. MARCEL CÔTÉ:

2450 OK, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Merci beaucoup.

GILLES LECOMTE

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 J'inviterais maintenant monsieur Gilles Lecomte.

Bonjour monsieur Lecomte.

2465 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Moi, j'arrive comme un chien dans un jeu de quilles, je pense!

2470 C'est que vous posez des questions pour les mémoires, une de ces questions, c'est pourquoi je m'intéresse à ce projet. C'est que dans tout ce que c'est que le gouvernement nous a dit, depuis que je suis dans les mines – je me nomme, j'ai oublié de m'identifier, c'est Gilles Lecomte. Je suis un ex-résident de Malartic, puis je demeure présentement à Rivière-Héva, puis j'ai travaillé trente-six (36) ans dans les mines. J'ai travaillé toute ma vie dans les mines.

2475 Et puis tout le long du temps qu'on a miné, on nous a toujours fait accroire que jamais on bâtirait une ville alentour d'une mine. Là, on fait l'inverse. Ça, c'est le gouvernement qui nous disait ça à l'époque.

2480 Aujourd'hui, il semblerait, je sais pas si c'est le modernisme qui nous amène qu'on peut mettre asteur une mine, je veux dire une mine dans une ville. C'est pour ça que ça m'interpelle, dans le sens que ces promesses-là, aujourd'hui, pourquoi elles tiennent plus par rapport à ce qui était à l'époque?

2485 Et une autre question, parce qu'on a à peu près juste dix (10) minutes ou quinze (15) minutes! En quoi ça influence-t-il dans l'environnement? Ici on voit, première des choses, ça va créer un trou béant.

2490 Les eaux souterraines, comme on a entendu probablement au BAPE, la séance précédente, on voyait que peut-être vers la fin, qu'il y aurait peut-être certaines nappes phréatiques, qu'on irait "driller", s'il y en a qui perdraient leurs eaux ou quelque chose comme ça.

Les poussières, bien, qui se dégagent des activités minières.

2495 Et les étendues de résidus miniers qu'ils peuvent laisser.

Moi c'est ce que je vois dans ce qu'il y a rapport à l'environnement.

2500 Pour ce qui est de la qualité de vie! Les gens, nous ici, on a une localité où ce que c'est que les bruits sont à peu près inexistantes. C'est rien que depuis que le promoteur a commencé en région, je sais pas s'il nous habitue tranquillement aux bruits, mais c'est pas mal plus bruyant que c'était il y a, les années antérieures avant qu'il arrive ici.

2505 Je sais pas, en tout cas, pour moi personnellement, parce que je parle toujours pour moi personnellement, je parle pas au nom de groupe ou qui que ce soit, ce sont mes opinions, mes idées, moi personnellement, un ronronnement de foreuse, je sais pas, je poigne pas un "high" avec ça.

2510 Puis les compresseurs, les ventilateurs, mais que le moulin soit à vingt-cinq tonnes (25 t), on en a déjà à la mine Agnico-Eagle où ce qu'il y a à peu près sept mille tonnes (7000 t), je pense, qui passent par jour, eux autres, le ronronnement qu'il y a alentour de ça, à vingt-cinq mille (25 000 t), parce qu'il y a des ventilateurs, lorsqu'on est au loin, ça fait, on dit qu'il y a des compresseurs, puis des ventilateurs pour faire évacuer l'air vicié du moulin, puis c'est un bruit sourd qui n'est pas à un rythme cardiaque égal, c'est des bou-bou-bou, on sait à peu près, tout le monde ici en région savent à peu près c'est quoi.

2515 Puis on va avoir, c'est certain, sur un chantier, des reculs de camions qui vont être beaucoup plus répétitifs que si on est comme dans la construction là-bas.

2520 Puis c'est rien quelques faits, là. Le dynamitage. On dit qu'on va donner ça en séquences. C'est pas un boum, on va donner ça, brrr. Pour atténuer peut-être les effets, là.

2525 Moi, c'est qu'est-ce que je vois en tout cas pour moi. Ça a été un des facteurs qui fait en sorte que j'ai décidé de partir de Malartic, de vendre ma propriété, puis de m'en aller ailleurs. Ça, c'est une des parties que j'aimais à toucher.

Je suis nerveux, parce que je suis pas habitué. C'est jamais arrivé que je puisse parler en public, ça fait ma deuxième fois.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous faites bien ça.

PAR M. GILLES LECOMTE:

2535

En tout cas, j'ai des problèmes.

Puis ça m'a amené beaucoup de stress que je prévoyais anticiper, comme on dit.

2540

Ici dans la ville de Malartic, avant que le promoteur arrive, on a une certaine expertise en psychiatrie. Pourquoi que le gouvernement nous avait accordé ça, c'était qu'on était une ville tranquille, petit village, puis c'est de la réinsertion sociale qu'on avait ici. Puis là, on arrive avec des gens qui sont beaucoup plus stressés, la donne n'est plus tout à fait la même par rapport à ces gens-là, que moi je pense, parce que je les côtoie de temps en temps, parce qu'on va à des dîners où ce que les personnes sont là, puis c'est beaucoup plus difficile d'aborder. Nous autres mêmes, moi, je suis plus difficile, en tout cas, d'aborder les gens, parce que je suis beaucoup plus nerveux que j'étais à l'époque.

2545

2550

Ici, Malartic, moi, je vois plus d'intérêt, parce qu'on nous arrache tout ce qu'on avait. On nous arrache notre école, tous les centres communautaires, les bâtiments pour personnes en perte d'autonomie, les garderies, on nous flanque des bâtisses nouvelles. On perd tous nos repères.

2555

On sait que, comme ma mère qui a quatre-vingt-douze (92) ans, quand on l'a mise pour les personnes âgées, ça lui a pris deux ans et demi (2 ½) à se réhabiliter à l'intérieur des locaux où ce qu'elle était, à partir de chez eux à aller là. On va dire que c'est un processus normal, oui, mais il reste que c'est difficile pareil.

2560

J'aimerais parler dans mon cas personnel aussi d'un stress de vente de maison qui fut pas facile. Dans mon cas, j'avais le choix à être relocalisé ou d'être casé, moi j'appelle ça casé, parce que ça m'intéressait pas d'aller là. J'avais le choix, deux (2) choix, de vendre, OK, c'est de gré à gré, ça, je suis bien d'accord avec vous, c'est gré à gré, mais il reste qu'on a une certaine fierté à pas vouloir se laisser gouverner par juste la monnaie.

2565

Ça fait que j'ai dit, moi, j'étais pas intéressé, ça fait que j'ai décidé de vendre cette propriété-là.

Mais quand tu es pas vendeur, je te dis que c'est compliqué. Tu essaies de savoir tous les règlements, parce que ça s'est fait assez vite, moi, ça va faire proche un an que c'est fait, on

2570 était quasiment dans ceux qui débutaient. Et puis on nous a donné comme gain compensatoire cinq mille piastres (5000 \$), le prix de la propriété plus un surplus. Moi, j'ai trouvé ça très alléchant, ça fait que j'ai dit, ah, je vas vendre, m'a avoir de la difficulté à retrouver ça.

2575 Mais la surprise de ma vie, c'est quand j'ai arrivé sur le marché, le prix des maisons était pas du tout la même chose que le prix d'évaluation. Le prix qui était évalué, aujourd'hui, je pouvais plus me réinstaller à ce prix-là.

2580 Ça fait que ça, je le savais pas avant que je fasse les transactions. Quand tu as jamais été dans l'immobilier, ça devient assez complexe pour quelqu'un qui connaît pas ça. On n'a pas eu d'appui concernant ça. Je sais pas aujourd'hui comment ça fonctionne, j'ai aucune idée, mais je parle de mon cas en particulier.

2585 Puis il y a une chose que j'ai beaucoup de difficulté, c'est que je me suis senti comme soudoyé par rapport au promoteur. On nous promet une dinde, on nous promet un climatiseur pour atténuer le bruit, on nous promet des petites confitures, puis comme je vous disais tout à l'heure, un cinq mille piastres (5000 \$) en gain compensatoire pour oublier toutes ces choses-là, en ce qui concerne les centres, les écoles. En fin de compte, on nous déracine complètement, puis on nous donne un beau petit cinq mille piastres (5000 \$). Ça, j'ai donc de la difficulté avec ça.

2590 Mais là, je me suis aperçu qu'ils ont une stratégie. La stratégie, c'est qu'ils te donnent avant de recevoir. C'est comme je suis après penser que le gouvernement est après se faire avoir, c'est ça, ils vont avoir les mains liées, puisque toutes ces infrastructures-là, ça touche le gouvernement, ça. Comment ce que vous voulez que le gouvernement puisse dire quelque chose après lui avoir donné tant de choses?

2600 Le parc à résidus miniers, il en fournit une partie. On bâtit une école, on bâtit un centre, je vous répéterai pas toutes les choses, mais tout ce que c'est qu'on donne, moi, je sens qu'on est lésé là-dedans.

Puis c'est très difficile pour le gouvernement de marcher de reculons.

2605 Et puis on dit que la municipalité, le promoteur de se rapprocher de la municipalité, des gens, des choses de même. Je vous donne un petit fait bien banal, tout dernièrement. On a un journal local, "Osisko vous informe". Bien, c'est bien de valeur, ils nous informent plus, parce qu'ils ont décidé eux autres mêmes, ça commence bien une relation avec une société, on possède un petit journal et puis on n'a même pas l'information qu'ils veulent nous donner. Allez la chercher ailleurs!

2610 Parce que le petit journal lui-même a fait une mise au point, je veux pas m'étaler là-dessus, mais la mise au point a été faite qu'ils ont fait un bris de contrat et puis ils ont décidé de

plus – c'est leur droit, mais il reste que ça fait pas, en tout cas, moi, j'ai de la difficulté à faire une relation avec ça.

2615 On parle aussi de l'ouverture de ce trou béant qui est ici qu'ils vont faire eux autres. Si on regarde un peu le processus qu'on emploie sur terre avec le remblai, parce qu'il y a eu des parties ici, comme à Barnat, des choses de même, ils l'ont remblayé. OK, c'est pas un trou aussi géant, mais là, ce que je peux voir, ce qui bloque, c'est l'argent. Plutôt que de faire certaines cellules, aller sous terre, forer des trous souterrains puis aller chercher par-dessous, puis extraire
2620 par cellules, comme on voit dans les nids d'abeille, c'est une possibilité. Je dis pas que c'est rentable au point où c'est qu'ils peuvent le faire aujourd'hui, mais peut-être qu'aujourd'hui, on peut pas le faire.

2625 Moi, je sais que Barrick Gold savait très bien qu'il y avait de l'or en surface ici, mais qu'ils venaient pas le chercher parce que la conjoncture économique leur permettait pas de venir le chercher. Ils ont vendu leur propriété, mais ils ont gardé un droit dessus, parce qu'ils savaient qu'il y avait de l'or.

2630 Mais la conjoncture aujourd'hui s'y prête, le promoteur arrive avec une infrastructure différente, puis essaie de l'imposer un peu dans la localité. Je suis certain qu'il existe certainement d'autre chose que ça, je suis pas plus au courant qu'il faut, mais je suis certain qu'il existe un moyen de procéder qui peut être rentable. Si c'est pas rentable aujourd'hui, bien, qu'on le laisse là, l'or, puis qu'on vienne le chercher plus tard mais qu'il soit à deux mille piastres (2000 \$)! C'est une idée, là. Parce que dans le temps, il était pas rentable, on a attendu
2635 longtemps, puis là aujourd'hui, on décide qu'on vient, mais avec une méthode qui peut-être, en tout cas, qui laisse, pour moi, ça laisse à désirer.

2640 J'avais ici, juste une réflexion avant de faire une conclusion! Si le projet se concrétise, on pourra dire que la ville n'aura plus son pesant d'or, mais que la ville aura peut-être une petite poignée d'argent, parce que l'or va être disparu.

2645 En guise de conclusion! L'eau, la terre, la santé, le travail, la poussière, la richesse souterraine, les bruits, les dynamitages, la pollution, la fosse énorme, etc., quel prix peut-on rattacher à tout cela? C'est ce que nous saurons dans quelques mois si l'argent, la politique et les minières vont être prioritaires sur la qualité de vie des gens et sur son environnement.

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 Merci beaucoup. On aurait peut-être un petit échange avec vous, si vous voulez! On va prendre quelques minutes.

2655 Malgré toutes les attaches que vous aviez, qu'est-ce qui a fait finalement que vous avez
convenu de vendre la maison? Pourquoi vous ne l'avez pas vendue?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2660 Je l'ai vendue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est-à-dire que vous avez pas résisté ou que vous avez...

2665 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Ah, insisté pour rester dans le village?

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Oui.

PAR M. GILLES LECOMTE:

2675 Je savais qu'on démantibulerait tout. Comme je vous disais tout à l'heure, les écoles
partaient, les choses partaient.

2680 Pour moi, il y a plus d'âme dans la ville. C'est complètement changé, ils refont d'autre
chose. C'est tu mon âge qui fait faire ça ou si c'est des racines enracinées, mais qu'on déracine.
C'est une expression à deux (2) visages, là.

Mais c'est pour dire que je retrouve plus mes repères ici, puis je trouve plus l'utilité de
rester dans le village.

2685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez eu une surprise quand vous vous êtes retourné de bord pour acheter une
autre maison?

2690 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

2695 Ah, ça a été l'enfer. Parce qu'il y a eu immobilisation complète d'Osisko dans le village.
Essayez d'avoir un contracteur quand vous, vous voulez essayer de bâtir! Un petit village
comme Malartic, des contracteurs, il en mouille pas. C'est ça le gros problème.

Il a fallu que je sois contracteur, ouvrier, arpenteur, directeur de chantier, parce que moi, je me reconstruisais, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

Avez-vous recontacté Osisko par après?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2705

Non. On avait eu une entente de gré à gré. J'ai été naïf, mais je paie pour ma naïveté, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise!

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Est-ce qu'il y a plusieurs personnes comme vous dans cette situation-là?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2715

Il y en a beaucoup, mais ils parleront pas. Je m'excuse, là, je veux pas parler pour eux autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2725

J'aurais deux (2) questions. Dans cette démarche-là, comment qualifiez-vous l'aide que vous avez eu du côté de la Ville de Malartic?

PAR M. GILLES LECOMTE:

Il y a un bout que j'ai pas compris.

2730

PAR LE COMMISSAIRE:

Quelle aide que vous avez obtenue, s'il y en a eu, et quels sont vos commentaires sur l'aide avec la Ville?

2735 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Non, la Ville, il y a eu aucune aide. Ça a été, je règle mon montant avec – bien, première des choses, il fallait que je quitte la propriété. Il a fallu que j'achète tout à crédit. Avant ça, je devais pas à personne, aujourd'hui je suis endetté. J'ai fait une mauvaise transaction.

2740

Je blâme pas les promoteurs, mais je blâme le promoteur dans un sens, si eux s'étaient pas en venus ici, moi, je serais resté chez nous. Je serais mort à Malartic, j'aurais vécu à Malartic, j'aurais vécu à Malartic.

2745

C'est le blâme que je peux faire à la manière de venir s'installer dans une ville. S'ils s'étaient installés ailleurs, je dis pas. Parce que l'économie de Malartic, on dit qu'elle était couci-couça, mais on a raison d'être couci-couça, on a eu des minières antérieures à ça, mais il faut se poser la question aussi, on a tu été bien géré dans le temps qu'on a eu ces minières-là? On le sait pas. On se demande.

2750

Mais si on relate en arrière, on recule, on s'aperçoit que Malartic a jamais voulu avancer. Rien qu'un médecin en ville, pas le droit d'en avoir deux (2) médecins. C'était ce qu'on vivait à l'époque.

2755

C'est pour ça que tout est rendu à Val-d'Or aujourd'hui. Je blâme pas Val-d'Or, c'est bon. C'est pour ça qu'on a fait notre deuil, puis Val-d'Or, en fin de compte, c'est notre ville. On va là, on magasine.

2760

Ici, on se contente de nos petits magasins. Tu sais, c'est une petite ville. C'est pas parce que je dis qu'on va se contenter de peu, mais c'est simplement le fait que c'est rendu évident ailleur. On a reculé à un moment donné, puis on peut pas ravaner. On viendra pas gros comme Val-d'Or. Imaginez-vous pas que ça, ça va arriver, là, voyons!

2765

Je vois les promoteurs, ils voient grand grand, je m'excuse, mais il faut être réaliste un peu aussi. C'est un petit village, il est complètement changé, il est complètement bouleversé, et c'est tout un autre monde.

Moi, comme je vous dis, je peux pas vivre dans ce monde-là.

2770

PAR LE COMMISSAIRE:

Une petite question encore. C'était concernant la compensation qu'on vous a offerte. Je crois qu'on vous a dit que c'était cinq mille dollars (5000 \$)?

2775

PAR M. GILLES LECOMTE:

C'est cinq mille dollars (5000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE:

2780 Comment ce montant-là a été établi?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2785 Bien, c'est eux autres, un gain compensatoire. En tout cas, ils pourront rectifier ce qu'il en est, là. Ils avaient mis un barème, c'était cinq mille piastres (5000 \$), ça se terminait là. C'était pas compliqué.

PAR LE COMMISSAIRE:

2790 Donc si j'ai bien compris, c'est le promoteur qui, lui, déterminait le montant de la compensation?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2795 Oui, oui. Il prenait ton évaluation de la maison, tu sais, les taxes que tu avais, puis en tout cas, il avait fait une évaluation de la maison de notre temps pour la maison. Puis après ça, il donnait ce petit gain compensatoire là, qui est toujours à pourcentage, mais il me semble que c'est alentour de cinq mille (5000 \$).

2800 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et d'après vous, donc, la Ville, vous n'aviez pas eu d'intervention à ce niveau-là?

PAR M. GILLES LECOMTE:

2805 Non, non, pas dans mon cas, là.

Remarquez, aujourd'hui, je pourrais pas parler, je suis pas au courant. Mais dans mon cas à moi, non, ça s'est réglé personne à personne.

2810 Puis je blâme pas le promoteur pour ça, j'ai été naïf, mais je blâme dans le sens, je me répète, si la minière serait pas venue s'installer, tout ça, mes racines seraient restées, toutes mes valeurs seraient restées ici.

2815 Parce que j'ai venu à l'âge de deux (2) ans ici, puis jamais dans ma vie, j'aurais pu penser qu'une telle affaire m'aurait arrivé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Merci beaucoup.

Il nous reste un autre intervenant, et quelqu'un qui s'est inscrit en droit de rectification.

Donc j'inviterais monsieur Brazeau! Non! Il y a pas un citoyen qui s'est inscrit pour faire une présentation verbale qui s'appelait monsieur Brazeau? OK!

2825

DROIT DE RECTIFICATION
UGO LAPOINTE

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Ugo Lapointe à se prévaloir de son droit de rectification s'il vous plaît!

2835

Bonjour.

PAR M. UGO LAPOINTE:

2840

Salut. J'ai apporté mon ordinateur, parce que c'est des notes précises que je veux citer, puis je les ai pas en tête, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Allez.

PAR M. UGO LAPOINTE:

2850

Brièvement, ça concerne juste une rectification concernant le remblai des mines à ciel ouvert.

La présentation d'hier soir de la Chambre de commerce de Val-d'Or et aujourd'hui, je sais pas le titre exact, la Confédération des chambres de commerce du Québec ou quelque chose comme ça.

2855

Puis la deuxième, aussi une petite rectification qui concerne toujours le remblai, mais cette fois-ci, une rectification gentille à mon collègue Christian Simard de Nature Québec durant sa présentation. Mais ça concerne tout le remblai des mines souterraines.

2860

Par rapport à la situation californienne, aujourd'hui on a entendu que la Coalition avait demandé à ce que la réglementation californienne soit appliquée; à ma connaissance, je serais curieux de voir quel document public où on a dit ça, parce qu'à ma connaissance, on l'a pas dit

publiquement. C'est quelque chose qu'on regarde depuis quelques semaines, voir comment la loi californienne pourrait s'appliquer ici au Québec.

2865

Donc ça, c'est le premier élément de clarification. On n'a pas, à ma connaissance, pris position publique là-dessus, pas encore.

Mais puisqu'on en parle, on va en parler!

2870

Deuxième rectification! Dans le document qui a été référé dans la présentation d'aujourd'hui, il y a un cas de mine qui a été remblayée, et je pourrai faire part à la Commission du document plus tard, et on y mentionne qu'il y aurait trois (3) sites dont la réglementation californienne aurait été respectée, en plus de ce site remblayé là.

2875

Je vous laisserai le soin de regarder en détail le document.

Toujours concernant ce qui a été dit aujourd'hui par rapport à la Californie, une petite rectification! Le document en question dit que de 1975 à 2003, c'est vrai que le remblai des mines à ciel ouvert en Californie n'a pas été respecté. En 2003, le California State Mining and Geology Board avait fait une étude sur l'état justement des mines à ciel ouvert en Californie, puis c'était une des conclusions, que c'était pas respecté. Mais ceci dit, une des conclusions à ce moment-là, c'était de justement pousser la réglementation un peu plus.

2880

Et de 2003 à 2007, c'est la date du rapport, vous lirez, je vous recommande les conclusions, c'est explicite. Il faut encourager et soutenir cette réglementation-là, et c'est pas parce qu'elle a pas été appliquée de 75 à 2003 qu'il faut pas l'appliquer maintenant. En gros, ça dit ça, pour des questions de développement durable, réutilisation du territoire. Donc ça, c'est pour la situation californienne.

2885

2890

Et par rapport à ce qui a été mentionné par Christian Simard où la compagnie Osisko, c'est vrai qu'elle a pas – j'ai regardé pas mal toute la documentation, ça se peut que j'en aie manqué – c'est vrai qu'elle a pas analysé en détail tous les plans de scénarios possibles de restauration de la fosse, mais elle a quand même fait une analyse sommaire d'à peu près quatre-vingt-cinq (4-5) scénarios dont remblai des stériles qu'on nous a mentionné durant les premières séances d'audience qui coûterait, selon son évaluation, trois cent soixante-quinze millions (375 M\$), qui prendrait six point trois (6,3) années.

2895

Deuxième scénario, remblai à partir des résidus miniers. Donc on repulperait et repomperait les résidus miniers dans le trou. On pourrait même aller jusqu'à repomper et repulper les anciens résidus, par exemple de la East Malartic et les autres qui sont sur le site, et les remettre dans le trou aussi.

2900

Troisième scénario, bien, qui est privilégié depuis le début par la compagnie, c'est l'eau, de faire monter l'eau tout simplement et de réutiliser aussi la fosse pour d'autres résidus futurs.

2905

Et un quatrième scénario et cinquième dont j'oublie les détails.

Mais disons, le scénario de repulper les anciens résidus, il est intéressant. L'évaluation économique est faite entre cinquante (50 M\$) et cent cinquante millions (150 M\$)...

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, il faut pas rentrer, c'est intéressant, il faut aller au fait.

2915

Le fait, c'est quoi?

Est-ce qu'il y avait quatre (4) scénarios, il y avait cinq (5) scénarios, mais rentrez pas dans les opinions.

2920

PAR M. UGO LAPOINTE:

C'est beau. Donc les scénarios sont pas détaillés, mais il y a une évaluation sommaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

C'est ça votre rectification?

PAR M. UGO LAPOINTE:

2930

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien, merci beaucoup.

2935

PAR M. UGO LAPOINTE:

Avec plaisir.

2940

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ceci met fin à notre séance de cet après-midi.

Je vous invite à revenir à compter de dix-neuf heures (19 h) ce soir pour la poursuite.

2945

Merci.

2950

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2955

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2960